

Risque routier pendant les vendanges : un bon cru d'échanges

■ Retour sur la journée action du 13 Avril 2011



« Un bon cru d'échanges »

Retour sur la **journée action du 13 avril 2011** à la CCMMSA

Le contexte, la demande et les objectifs

Le risque routier et le secteur de la viticulture/vinification étaient deux priorités du plan Santé Sécurité au Travail 2006-2010 de la MSA. Le risque routier pendant les vendanges a été défini comme sujet prioritaire dans le cadre des maîtrises d'ouvrage risque routier et viticulture/vinification.

Il a donc été créé un groupe de travail (une maîtrise d'œuvre intitulée « risque routier pendant les vendanges ») qui devait mettre en œuvre, une étude ergonomique sur la prévention du risque routier pendant les vendanges au sein de sept grands terroirs viticoles de France.

LES OBJECTIFS ÉTAIENT LES SUIVANTS :

- Mieux comprendre l'organisation des flux de transport de la récolte et des personnes
- Préciser les relations entre travail et conduite (influences réciproques)
- Proposer des pistes d'amélioration aux entreprises observées et au groupe de travail

LES RÉSULTATS ATTENDUS ÉTAIENT LES SUIVANTS :

- Réaliser un état des lieux des pratiques en matière d'organisation des vendanges par le biais d'entretiens avec les acteurs et d'observations dans les sept terroirs pendant la période des vendanges (mi-août à fin octobre)
- Proposer des pistes de prévention
- Rédiger un rapport d'étude et un support de présentation orale

L'étude a été réalisée pendant les vendanges 2010 et un transfert national sous la forme d'une journée action à destination des équipes SST des MSA et des professionnels de la viticulture et de la vinification a été organisé le 13 avril 2011.

LES OBJECTIFS DE CETTE JOURNÉE ACTION ÉTAIENT DE :

- Présenter les résultats de l'étude ergonomique sur la prévention du risque routier professionnel et des risques liés à la mobilité pendant les vendanges
- Construire un plan d'action local propre à chaque terroir
- Développer des actions de prévention efficaces sur ce risque

Cette journée a été l'occasion d'échanger d'une part, par corps de métier et d'autre part, par terroir viticole pour développer des plans d'actions adaptés aux spécificités de chaque terroir.

Le présent document reprend les résultats de cette journée de travail. Vous trouverez donc ci-après :

- la synthèse de la présentation de l'étude et les verbatims des échanges suite à cette présentation
- la synthèse des ateliers de l'après midi par corps de métier
- les plans d'action réalisés par terroir viticole
- la synthèse des évaluations de la journée



Sommaire

* Synthèse de la présentation de l'étude et verbatims des échanges

Programme de la journée RRP* pendant les vendanges	p. 4
Liste des participants.....	p. 4
Présentation synthétique des résultats de l'étude	p. 6
Synthèse des verbatims de la session plénière	p. 14

* Synthèse des ateliers de l'après-midi par corps de métier

Viticulteurs/vignerons - syndicats (groupe vert)	p. 18
Caves coopératives - ETA - CUMA (groupe bleu).....	p. 21
CP-MT (groupe jaune)	p. 23
CP-MT (groupe mauve)	p. 25

* Plans d'action réalisés par terroir viticole

Fiche terroir Vallée de la Loire	p. 28
Fiche terroir Bordelais	p. 29
Fiche terroir Bourgogne-Beaujolais-Jura	p. 30
Fiche terroir Champagne-Alsace.....	p. 31
Fiche terroir Languedoc-Roussillon.....	p. 32
Fiche terroir Sud Ouest.....	p. 33

* Synthèse des évaluations de la journée..... p. 34

* RRP : Risque Routier Professionnel

Programme de la journée

Journée du 13 avril 2011 - CCMSA « Action risque routier pendant les vendanges »

9h00	Accueil	13h30-15h00	Regroupement par corps de métier CP/MT MSA Représentants des caves coopératives, des CUMA, des ETA, Viticulteurs, groupement d'études, syndicats
9h30-9h45	Introduction par la CCMSA		
9h45-11h45	Présentation de l'étude ergonomique sur le risque routier professionnel pendant les vendanges et des risques liés à la mobilité par OMNIA intervention ergonomique	15h10 -17h00	Regroupement par terroir et construction d'un plan d'action 1. Champagne 2. Vallée de la Loire 3. Bourgogne – Jura - Beaujolais 4. Languedoc-Roussillon 5. Sud-Ouest 6. Gironde 7. Autres
11h45-12h00	Présentation de l'accompagnement CCMSA		
12h00-13h30	Déjeuner		

Liste des participants

NOMS	PRENOMS	MSA / ORGANISMES	FONCTION	TERROIR VITICOLE
AFFINITO	Dominique	Corse (20)	Conseiller en Prévention	Languedoc -Roussillon
ALFONSO	Jean-Pierre	Grand Sud (11)	Conseiller en Prévention	Languedoc -Roussillon
BALLESTER	Franck	FDSEA Gironde (33)	Directeur FDSEA	Gironde
BANTON	Benjamin	EDT Gironde (33)	Représentant EDT	Gironde
BARBET-DETRAYE	Rachel	CCMSA	Ingénieur Conseil PRP	
BEAUVINEAU	Marc-Antoine	FD CUMA Gironde (33)	Animateur Agro équipement	Gironde
BERTRAND	Didier	Berry - Touraine (37)	Conseiller en Prévention	Vallée de la Loire
CAILLE	Jacques	Bourgogne (21)	Conseiller en Prévention	Bourgogne-Jura-Beaujolais
CARTIER	Bertrand	Picardie (02)	GEDV de l'Aisne	Champagne
CAYON	Magalie	CCMSA	Responsable Département PRP	
COLLOT	Anne	MAM (51)	Syndicat Général Vignerons de la Champagne	Champagne
CHOQUART	Véronique	Berry - Touraine (37)	Responsable PRP	Vallée de la Loire
DANGUIN	Mathieu	Bourgogne (21)	Responsable PRP	Bourgogne-Jura-Beaujolais
DESMARET	Yves	Picardie (02)	Médecin du Travail	Champagne
DON	Philippe	Sèvres - Vienne (79-86)	Conseiller en Prévention	Vallée de la Loire
DUBOIS	Michel	Bourgogne (71)	Conseiller en Prévention	Bourgogne-Jura-Beaujolais
DUMONT	Pierre	Sud Champagne (10 - 52)	Syndicat Général Vigneron	Champagne
DURY	Hubert	Bourgogne (71)	Viticulteur à CHENOVES (71)	Bourgogne-Jura-Beaujolais
DUTILLEUL	Anne-Sophie	GIE Vincent de Vignaud CHAINTRE (71)	Responsable qualité/sécurité des caves adhérentes au GIE	Bourgogne-Jura-Beaujolais

NOMS	PRENOMS	MSA / ORGANISMES	FONCTION	TERROIR VITICOLE
DUVERNEIX	Claude	Gironde (33)	Conseiller en Prévention	Gironde
FABLET	Rémy	Maine-et-Loire (49)	Animateur sécurité à la cave des vigneron de Saumur	Vallée de la Loire
FRAISY	Reynald	Picardie (02)	Conseiller en Prévention	Champagne
GARCIA	Nicolas	Grand Sud (66)	Conseiller en Prévention	Languedoc -Roussillon
GUICHOUX	Pierre Damien	Maine-et-Loire (49)	Administrateur 3 ^e collège	Vallée de la Loire
HAEBIG	Jacques	CAAA 68	Conseiller en Prévention	Alsace
HEVIN	Benoît	Berry - Touraine (37)	Conseiller en Prévention	Vallée de la Loire
LANSIAUX	Isabelle	Midi Pyrénées Nord	VINOVALIE BRENS	Sud-ouest
LEMARIE	Jean-Michel	président de la CPHSCT de Gironde (33)	représentant syndical salarié	Gironde
MARGAROT	Olivier	CCVF	secrétaire général	Paris
MARTELLIERE	Michel	Maine-et-Loire (49)	Conseiller en Prévention	Vallée de la Loire
MARTY	Chantal	Midi Pyrénées Nord	Médecin du Travail	Sud-ouest
MARY DIT CORDIER	Aurélie	OMNIA Intervention ergonomique	Ergonome	
MICHEL	Carole	Midi Pyrénées Sud	Médecin du Travail	Sud-ouest
MONTESINOS	Jean-Louis	Provence-Azur (13)	Conseiller en Prévention	Languedoc -Roussillon
MOREAU	Benoît	CCMSA	Ingénieur Conseil PRP	
MROZ	Rudy	COVAMA	Coordonnateur technique viticole	Champagne
PANNETIER	Johanna	Franche-Comté	Conseiller en Prévention	Bourgogne-Jura-Beaujolais
PECOT	Perrine	OMNIA Intervention ergonomique	Ergonome	
PISANI	Pierre	Midi Pyrénées Nord	Conseiller en Prévention	Sud-ouest
PORNIN	Adeline	CCMSA	Ingénieur Conseil PRP	
POUZENS	Huguette	Grand Sud (11)	Cave Coopérative d'Arzens administrateur	Languedoc -Roussillon
RAYMOND	Philippe	Auvergne	Conseiller en Prévention	Vallée de la Loire
ROBERT	Jean-Pierre	Administrateur MSA	Gérant Champagne ROBERT	Champagne
ROSSELLE	Jean-François	Sud Champagne (10)	Conseiller en Prévention	Champagne
TOURNE	Mathias	CCMSA	Ingénieur Conseil PRP	
VAN BELLEGHEM	Laurent	OMNIA Intervention ergonomique	Ergonome	
VANDANGE	Jean-Pierre	Languedoc (30)	Conseiller en Prévention	Languedoc -Roussillon
VEAU	Ophélie	Picardie (02)	GEDV de l'Aisne	Champagne
VERMOREL	Jacques	Ain-Rhône (69)	Conseiller en Prévention	Bourgogne-Jura-Beaujolais

 Groupe cave coop + CUMA + ETA

 Groupe 2 CP/MT

 Groupe viticulteurs, syndicats, groupement d'études

 absents

 Groupe 1 CP/MT

 animateurs

Présentation synthétique des résultats de l'étude

À l'initiative de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), une étude ergonomique pour la prévention du risque routier professionnel pendant les vendanges a été réalisée dans sept terroirs viticoles : Alsace, Bordelais, Bourgogne, Champagne, Languedoc, Vallée de la Loire et Vallée du Rhône. Les analyses ont porté sur l'activité de conduite des

salariés et les exploitants viticoles pendant les périodes de récolte du raisin, à toutes les phases du process : du domicile des salariés à l'exploitation, de l'exploitation aux vignes, dans les vignes, des vignes au chai (ou pressoir) et dans les espaces de circulation du chai. Différentes typologies d'activité de conduite ont pu être décrites (cf. figure 1).

Figure 1 Les différentes typologies d'activité de conduite selon les phases du process de récolte

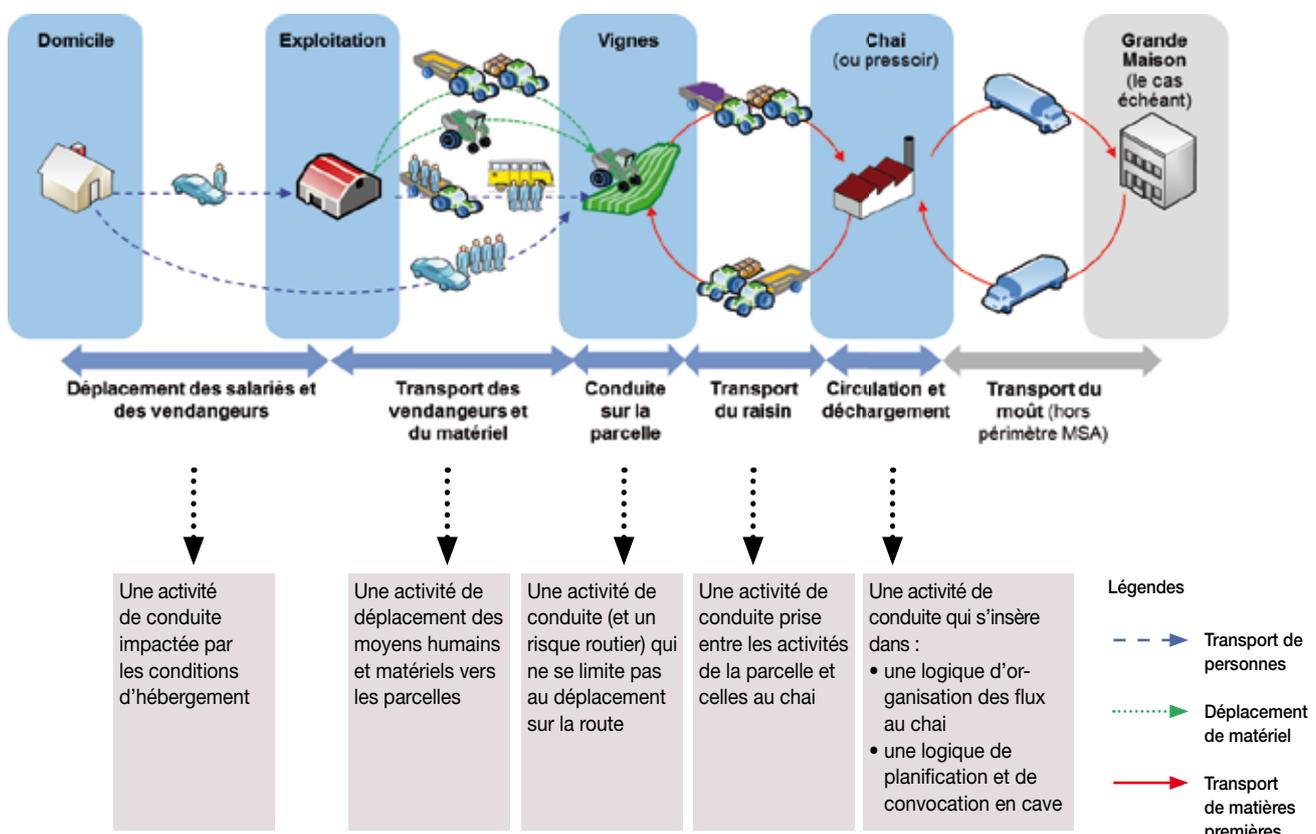
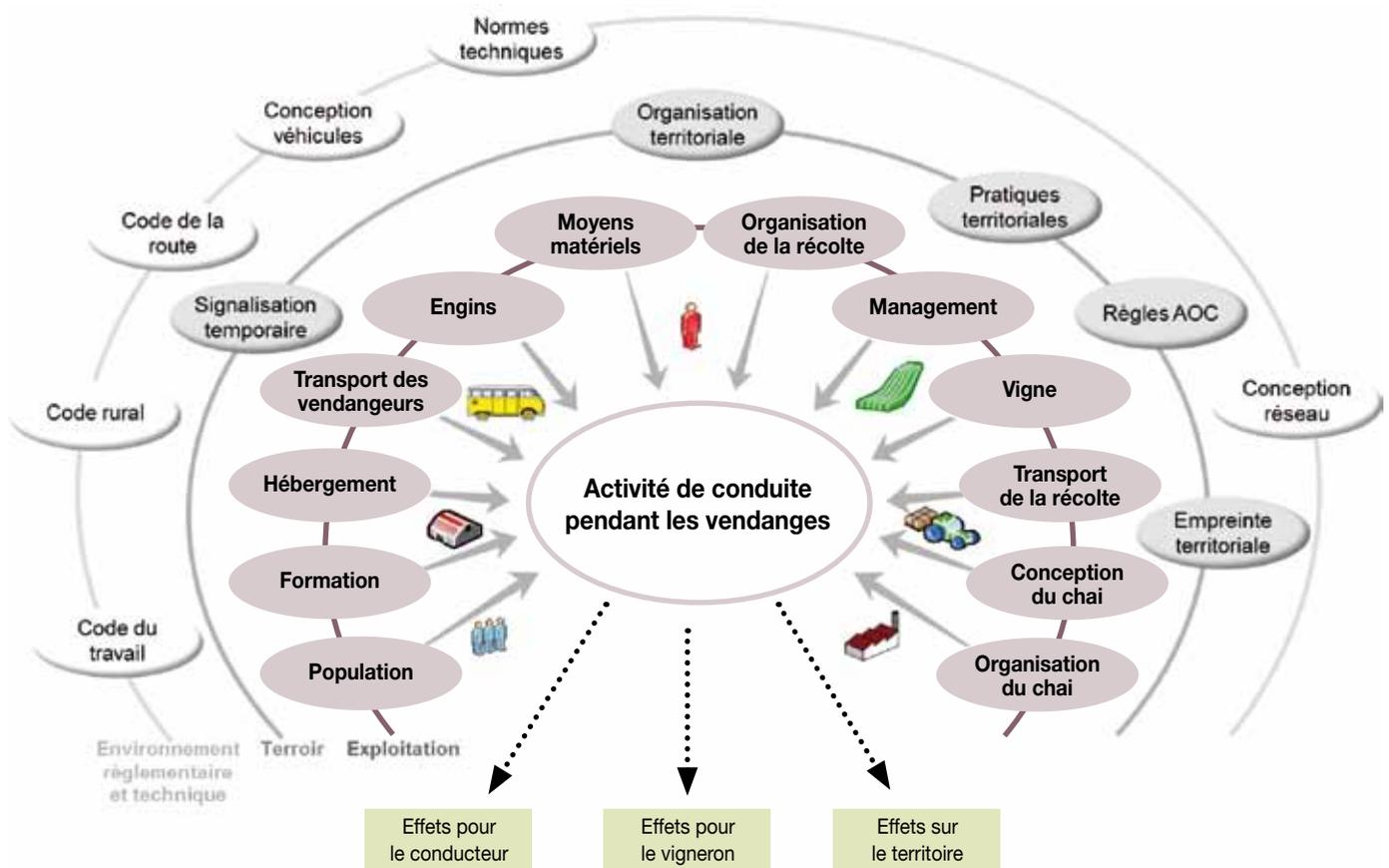


Figure 2 Les déterminants de l'activité de conduite pendant les vendanges



Ces analyses ont permis d'identifier les caractéristiques du travail qui conditionnent l'activité professionnelle de conduite et favorisent (ou au contraire dégradent) le développement et la mise en oeuvre de savoir-faire de prudence lors de la conduite, réduisant (ou augmentant) d'autant le risque routier.

Ces caractéristiques, appelés déterminants, sont rappelées ci-dessous :

- les caractéristiques de la population au volant,
- la formation des salariés,
- les conditions d'hébergement des vendangeurs (vendanges manuelles),
- les conditions de transport des vendangeurs (vendanges manuelles),
- les caractéristiques des engins utilisés,
- les moyens matériels mis à disposition,

- l'organisation de la récolte,
- les modalités de management lors de la récolte,
- les caractéristiques de la vigne et du vignoble,
- les conditions de transport de la vendange,
- les critères de conception du chai (et plus largement de tout lieu de réception de la récolte : coopérative vinicole, pressoir, grande maison, etc.),
- l'organisation du chai.

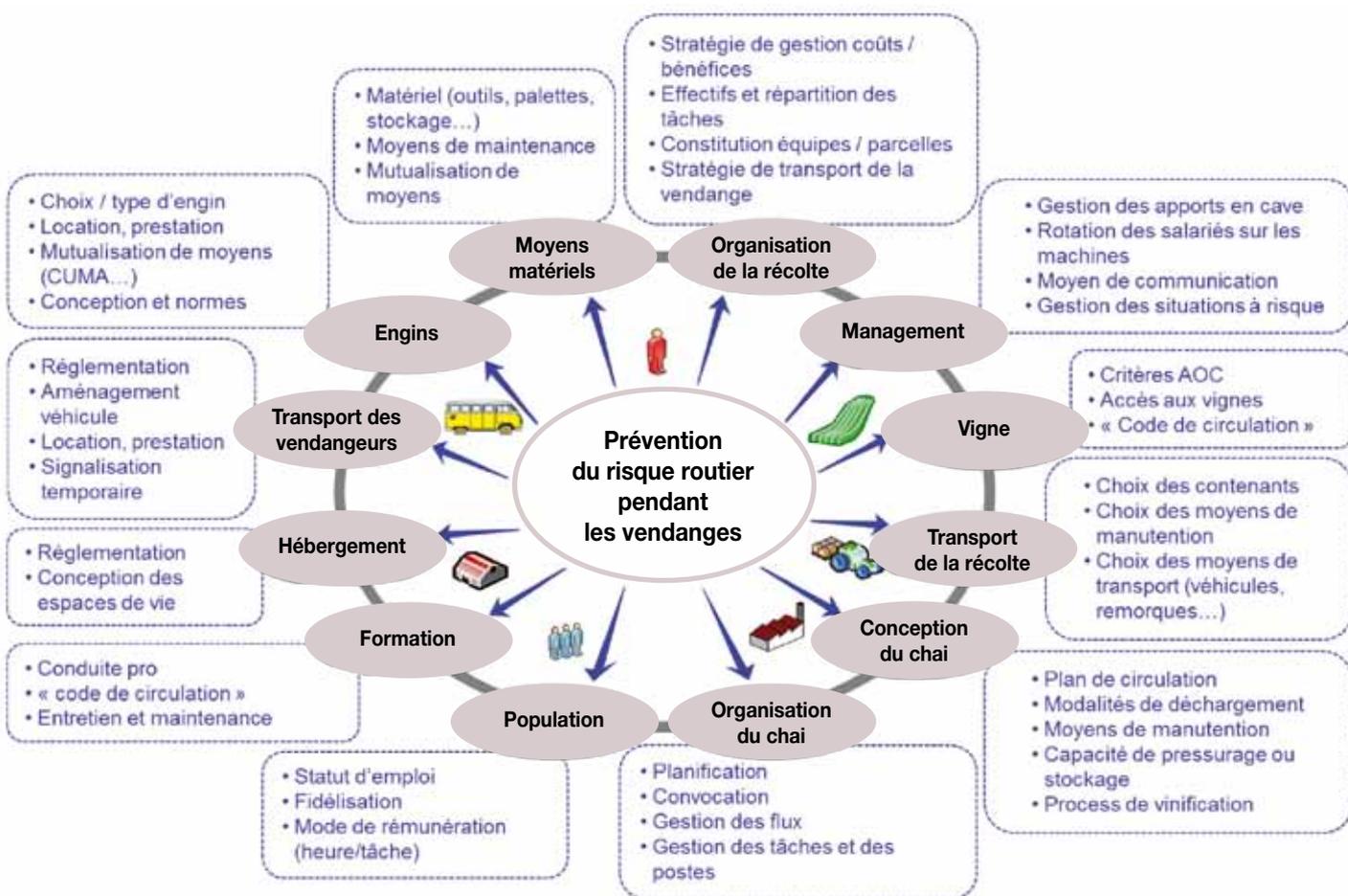
Ces déterminants sont de la responsabilité principale du vigneron (en tant qu'employeur¹), mais doivent répondre aussi à des logiques de prescription liées au terroir viticole (les pratiques territoriales, les règles AOC, etc.) et au cadre réglementaire et technique (code du travail, code rural, code la route, normes, etc.). L'ensemble de ces déterminants est schématisé dans la figure 2.

¹ Le lieu de vinification est aussi souvent de la responsabilité du vigneron, directement (s'il en est propriétaire) ou indirectement (s'il en est un des coopérateurs), justifiant ici le positionnement des déterminants concernant le chai sous son autorité.

Agir en prévention du risque routier professionnel, c'est savoir agir sur les déterminants de l'activité de conduite dans un objectif d'amélioration des conditions de sa réalisation. Les effets attendus doivent contribuer non seulement à la réduction du risque routier, mais aussi à la fiabilité et l'efficacité du process (pour le vigneron) et au respect du territoire (pour les autres usagers de la route, pour les riverains, etc.).

Dès lors, chaque déterminant identifié dans l'étude ergonomique peut constituer un levier d'action potentiel pour la prévention. La figure 3 représente un ensemble de leviers d'action possibles dans un plan global de prévention du risque routier professionnel pendant les vendanges.

Figure 3 Leviers d'action possibles pour un plan de prévention global



Ces leviers d'action sont détaillés ci-après.



Les leviers d'action : détail des propositions

* Les caractéristiques de la population au volant

L'activité de conduite dépend du profil des salariés et de leurs conditions d'emploi. Par exemple, la conduite de machine à vendanger dans une exploitation du Bordelais est affectée prioritairement aux salariés les plus anciens en CDI, au regard des compétences qui leur sont reconnues dans la maîtrise du véhicule.

En Alsace, le tractoriste transportant la récolte à la cave est désigné par le vigneron parmi les vendangeurs les plus fidèles à l'exploitation d'une année sur l'autre. La pérennité de l'emploi apparaît donc comme un critère de compétence qu'il s'agit de valoriser.

* La formation des salariés

L'activité de conduite est déterminée par la compétence professionnelle de conduite du salarié. Celle-ci se développe dans la pratique, mais peut être accompagnée par un processus de formation adaptée, tant chez les novices qui découvrent l'activité (et parfois les engins qui leur sont affectés et dont la conduite nécessite un apprentissage particulier, non délivré par le permis de conduire) que chez les anciens qui peuvent ainsi renforcer leurs savoir-faire.

Des actions pourront ainsi porter sur

- **La mise en place de formations à la conduite professionnelle à destination des salariés conducteurs** (qu'il faut différencier des formations à la conduite personnelle, dispensée par les auto-écoles, qui ne rendent pas compte des contraintes du métier et de l'activité de conduite pendant les vendanges et contribuent peu au

Des actions pourront ainsi porter sur

- **Le choix du statut d'emploi des salariés** : CDI, CDD, personnel saisonnier.
- **La politique de fidélisation des salariés saisonniers** : par exemple, un accord a pu être envisagé entre une cave coopérative et une agence d'intérim du Languedoc pour recruter les mêmes intérimaires d'une année sur l'autre.
- **Le choix du mode de rémunération des salariés**, la rémunération à l'heure étant à privilégier pour favoriser la fidélisation des salariés et la reconnaissance de leurs compétences et limiter les effets non désirés de la rémunération à la tâche (comme le travail dissimulé par exemple).

développement de savoir-faire professionnels).

- **La formalisation de « codes de circulation »** et leur transfert dans le cadre de formation en amont des vendanges. Ainsi, il a été observé dans le Bordelais des déficits de communications et d'échanges sur les règles de priorité dans les parcelles lors des manoeuvres entre les machines à vendanger et les tracteurs, pouvant conduire dans certains cas à des situations à risques. Le besoin d'un « code de circulation » dans la parcelle a été exprimé.
- **La formation à l'entretien et à la maintenance**. En effet, les pannes et incidents techniques peuvent être fréquents lors de la période des vendanges où les machines sont fortement sollicitées, nécessitant des compétences en maintenance préventive et en réparation permettant de limiter leurs conséquences sur l'activité.

* Les conditions d'hébergement des vendangeurs

En vendanges manuelles, le recours à des vendangeurs saisonniers est indispensable et parfois massif à l'échelle d'un territoire lorsque les vendanges se déroulent sur une courte période. Ainsi, malgré une superficie du vignoble de 32 000 hectares, la Champagne voit arriver près de 100 000 vendangeurs saisonniers extérieurs chaque année sur une période de trois semaines (représentant plus de 3 vendangeurs à l'hectare). Les vignerons doivent les héberger et assurer leurs déplacements vers les parcelles à vendanger. L'évolution à la hausse des critères d'hébergement des travailleurs saisonniers² a conduit un certain nombre de vignerons à contourner la pratique d'hébergement en vendangeoir (devenu un investissement trop coûteux au regard du temps réduit d'occupation) pour lui préférer le recours à des gens du voyage, rémunérés à la tâche, assurant

eux-mêmes leur hébergement et leurs déplacements. La structure d'emploi des travailleurs saisonniers s'en est vue profondément transformée en moins de deux décennies en même temps que le nombre de campements nomades a proliféré, parfois de façon anarchique. Ce phénomène, non mesuré actuellement, n'en génère pas moins de nouvelles formes de risques, tant en termes de conditions d'hébergement dégradées (paradoxalement à l'objectif visé de la réglementation) qu'en termes de conditions de déplacement des vendangeurs (qui échappent de fait au vigneron) et des engins dans les vignes. En effet, ces déplacements se trouvent perturbés par la diversification des populations (le plus souvent familiales) qui vivent à proximité des vignes et des types de véhicules (personnels le plus souvent) qui y circulent. >>>

² Décret 95-078 du 24 août 1995

Des actions pourront ainsi porter sur

- **Une réflexion sur l'évolution du cadre réglementaire** permettant d'articuler ensemble les spécificités locales de recours à des saisonniers avec les principes de décence de l'hébergement souhaité par le législateur.
- **Une réflexion sur la conception des espaces de vie pour les saisonniers.** Ainsi, à l'occasion de la construction de son habitation principale, un vigneron Champenois a

su trouver des solutions d'hébergement des onze vendangeurs saisonniers dont il a besoin dans des espaces ayant d'autres fonctions durant l'année : sous-sol aménagé de sanitaires pour douze personnes, salle de dégustation transformable en dortoir, garage transformable et extensible en salle de restauration. Des aides (intellectuelles, voire financières) à la conception et à la construction de ce type d'espaces pourraient être envisagées.

* Les conditions de transport des vendangeurs

En cas de vendanges manuelles, le déplacement des vendangeurs doit être assuré vers les parcelles par le vigneron. Les conditions de déplacement sont non seulement dépendantes du code de la route concernant le conducteur (permis de conduire adapté au transport de personnes) et le véhicule (capacité, nombre de personnes maximum autorisé, aménagement intérieur) mais aussi aux modalités spécifiques mises en place pendant les vendanges par le vigneron (moyens supplémentaires, location de véhicules, prestation de service...) ou par les autorités publiques (signalisation temporaire).

Des actions pourront ainsi porter sur

- **Une réflexion sur les évolutions possibles de la réglementation** afin d'anticiper ses conséquences sur les conditions de déplacement pendant les vendanges.
- **L'aménagement des véhicules adapté au transport des personnes.** Ainsi, en Champagne ou encore en Alsace, il est fréquemment observé des déplacements en véhicules où personnels et matériels partagent le même habitacle, pouvant être à l'origine de risques pour la sécurité.
- **Le recours à des prestations de location de véhicules ou de services de transport.** Ainsi, dans la Vallée de la Loire, l'exploitation viticole loue un service de bus sur quelques jours pour les parcelles les plus éloignées afin d'y déplacer les 53 vendangeurs saisonniers qu'elle emploie.
- **La signalisation routière temporaire** à organiser avec les acteurs territoriaux dans le cadre d'un partenariat (préfecture, services de police, syndicats de vignerons, etc.).

* Les caractéristiques des engins utilisés

Le choix des engins utilisés, lorsqu'il s'agit de véhicules-outils (effeuilleuse, machines à vendanger), est toujours un choix d'investissement pour le vigneron. Il résulte d'un calcul économique entre la ressource que l'engin constitue dans l'activité productive de l'exploitation et son coût financier. Si ce dernier peut paraître élevé au regard du temps réduit de l'usage de l'engin (les périodes de vendanges sont courtes), la valeur de la ressource qu'il constitue pour l'activité productive comme pour l'activité de conduite ne doit cependant pas être sous-estimée.

Dans une exploitation de la Vallée du Rhône, il a été observé de nombreuses pannes et dysfonctionnements liés à une machine à vendanger trop ancienne et à l'entretien plus complexe, générant des retards dans l'avancée de la récolte et des livraisons et mettant en péril la bonne réalisation des vendanges comme la sécurité des salariés conducteurs (fatigue liée à un rallongement des plages horaires pour traiter les pannes et stratégie de rattrapage par la vitesse). Il a été reconnu par l'exploitant que les économies supposées réalisées en reportant le remplacement des véhicules ou en souhaitant en garder l'entière propriété était finalement un calcul risqué, ceci d'autant plus que certaines machines à vendanger « nouvelle génération » à tête amovibles permettent une utilisation de la machine sur d'autres phases de la culture de la vigne, renforçant ainsi l'intérêt de l'investissement.

Des actions pourront ainsi porter sur

- **Le choix du type d'engin** au regard de ses caractéristiques techniques et de son coût en lien avec sa valeur d'investissement.
- **Le recours à des prestations de location ou de service.**
- **La mutualisation de moyens** avec d'autres viticulteurs (regroupement d'exploitants type CUMA ou via la cave coopérative).
- **Une réflexion sur les processus de conception des engins** (savoir agir en amont sur les fabricants, sur les normes...).

* Les moyens matériels mis à disposition

À l'instar des engins, les moyens matériels utiles à la vendange (outils de coupe, palettes, moyens de stockage, moyens de maintenance, bâtiments...) constituent toujours un investissement pour le vigneron.

Là encore, il ne doit pas être sous-estimé et doit correspondre à un choix suffisamment instruit pour ouvrir des marges de manœuvre au cours de la réalisation de la récolte.

Des actions pourront ainsi porter sur

- Le choix du matériel utile à la vendange.
- Les moyens de maintenance (atelier, outillage embarqué...).
- La mutualisation de moyens.



* L'organisation de la récolte

L'activité de conduite dépend grandement de l'organisation de la récolte mise en place par le vigneron. Celle-ci est anticipée parfois plusieurs mois à l'avance et détermine a minima les moyens humains et matériels nécessaires au regard de la superficie à vendanger sur une période donnée, et la répartition et l'affectation des tâches que chacun aura à réaliser. En Champagne, pour une superficie de 3,4 ha que le vigneron souhaite vendanger en une semaine, celui-ci réunit une équipe de 15 personnes dont 11 vendangeurs saisonniers. Son fils est chargé de la livraison de la récolte grâce à un tracteur muni d'une benne autoportée dans deux centres de livraison : une cave coopérative et un centre de pressurage privé. La stratégie retenue par le vigneron est de livrer les caisses de raisin récolté à la cave coopérative en début de matinée et d'après-midi pour éviter les horaires chargés après 11h et 17h où des files d'attente se créent. La livraison au centre de pressurage dans ces horaires limite le temps d'attente et permet au tractoriste de revenir suffisamment tôt dans la parcelle pour ramener des caisses vides du lieu de livraison et ne pas créer de rupture dans la récolte. Cette stratégie favorise ainsi le bon déroulement de la récolte tout en permettant au tractoriste de maintenir une vitesse adaptée au transport du chargement, au risque, dans le cas contraire, de faire « danser » le tracteur en cas de vitesse excessive. La recherche de modalités d'organisation permettant ce type de régulation doit être anticipée au mieux en amont de la récolte.

Des actions pourront ainsi porter sur

- La stratégie de gestion coûts/bénéfices à mettre en place pour l'organisation de la récolte. En effet, le coût de l'organisation de la récolte (investissement matériel, rémunération des salariés, investissement d'hébergement...) ne doit pas faire oublier que la vendange représente aussi l'essentiel du chiffre d'affaires du vigneron. Autrement dit, des moyens insuffisamment dimensionnés font courir le double risque d'une perte de chiffres d'affaires en même temps qu'une augmentation des risques pour les personnes, y compris routiers.
- Le dimensionnement des effectifs et les principes de répartition des tâches entre les salariés (en lien avec leurs compétences et leur connaissance de l'exploitation).
- La constitution des équipes. Dans une exploitation de la Vallée de la Loire, si les plus grandes parcelles permettent de regrouper plus de 50 vendangeurs et quatre tracteurs, les plus petites parcelles sont traitées par une seule équipe de 25 vendangeurs et deux tracteurs. Les modalités de rotation des tracteurs s'en trouvent affectées et font courir un risque de rupture dans la fluidité des apports en cave. Des régulations sont mises en place pour limiter ce risque (désynchronisation des rotations notamment) mais le système reste fragile, notamment en cas d'aléa (saturation ou incident au chai par exemple).
- La stratégie de transport de la vendange. Le choix du nombre de véhicules de transport et du type de chargement (benne autoportée, plateau, benne...), notamment, est primordial.

* Les modalités de management lors de la récolte

Si l'organisation peut être anticipée en amont de la récolte, le management des équipes est mis en oeuvre, par définition, durant le temps de la vendange. Il est tenu principalement par le vigneron, mais délégué parfois à des chefs d'équipe dans les grandes exploitations. Du « manager » dépend directement l'activité de conduite pour la livraison du raisin car c'est lui qui

rythme la récolte, fait préparer les chargements et coordonne les livraisons à réaliser. C'est aussi lui qui gère les aléas et dysfonctionnements en temps réel et prend les décisions qui s'imposent. De fait, son rôle dans la prévention des risques est primordial, car il peut contribuer à éviter des situations à risques comme il peut en être à l'origine.

>>>

Des actions pourront ainsi porter sur

- **La gestion des apports en cave**, suivant l'objectif de fluidifier au mieux les déplacements et de préserver les marges de manoeuvre des salariés conducteurs en évitant les ruptures d'approvisionnements qui peuvent être à l'origine de situations à risque (recours à la vitesse, précipitation...)
- **La rotation des salariés sur les machines**. Dans une exploitation de la Vallée du Rhône, l'exploitant propose que le conducteur du tracteur alterne régulièrement avec le conducteur de la machine à vendanger pour éviter les situations de monotonie propre à la conduite de cette dernière (vitesse limitée à 3,5 km/h). A l'inverse, dans une exploitation du Bordelais, les chauffeurs des machines à vendanger, réputés les plus expérimentés, sont affectés

à cette seule tâche. Il en résulte une monotonie évoquée par les chauffeurs et un déficit de développement de compétences à la conduite chez les autres salariés, que la mise en place d'une rotation permettrait de réduire. Cependant, cela doit s'appuyer sur une revalorisation de l'activité de conduite des tracteurs que l'exploitant doit favoriser.

- **Les moyens de communication** : mise à disposition de téléphones portables, etc.
- **La gestion des situations à risque**. Il s'agit de valoriser le rôle de préventeur de l'exploitant ou de l'encadrement de proximité, en lui reconnaissant une responsabilité dans la maîtrise (ou non) des situations pouvant être à l'origine de risques pour les chauffeurs.

* Les caractéristiques de la vigne et du vignoble

Les conditions de circulation dans ou à proximité des vignes dépendent généralement de critères liés au type de vignoble, voire de critères AOC : type de récolte (manuelle ou mécanisée, générant des circulations de vendangeurs ou d'engins), type de contenants (caisses, botiches, bennes... générant des circulations d'engins aux caractéristiques différentes), largeur des rangs et des allées (définie généralement dans les critères AOC), etc. Agir sur ces déterminants n'est pas évident car ils ne dépendent pas directement des exploitants, bien qu'ils soient propriétaires de leurs vignes, mais de nombreux autres acteurs qui sont à l'origine des critères de vinification, éventuellement traduits dans les critères AOC. C'est au niveau de ces acteurs qu'il faut savoir agir, y compris avec

le soutien des vigneron lorsqu'ils sont organisés en syndicats.

Des actions pourront ainsi porter sur

- **L'évolution des critères AOC** dans une meilleure prise en compte des conditions de circulation dans et à proximité des vignes (vendanges manuelles ou mécanisées, largeur des rangs et des allées, espaces de manoeuvre...).
- **Les accès aux vignes** : routes, chemins... Les pouvoirs publics peuvent être sollicités.
- **La définition de « codes de circulation »** (cf. § La formation des salariés).

* Les conditions de transport de la récolte

Le transport du raisin se trouve à l'interface entre deux organisations : celle liée à la récolte dans la vigne et celle liée au pressurage dans le centre de vinification. L'activité de conduite dépend de l'une et de l'autre et la coordination entre les deux doit être anticipée au mieux par l'exploitant (cf. § L'organisation de la récolte). Cependant, certains paramètres ne dépendent pas directement de l'exploitant. Ainsi, le contenant de transport du raisin résulte d'un choix souvent réalisé à l'échelle d'un terroir ou d'un secteur d'appellation contrôlée : caisse ajourée en Champagne, botiche en Alsace, benne pour raisin en vrac en Vallée du Rhône ou Bordelais... Ce choix conditionne l'ensemble de la chaîne de récolte et des moyens qui y sont associés : moyens de manutention en vignes (brouette, chenillard, lève-botiche...), moyens de transport

(benne kangourou, plateau, remorque, benne...), accessibilité aux espaces de réception en cave (quai de déchargement, conquêts de réception...), moyens de manutention en cave (chariots élévateurs, tapis roulants...), moyens de lavage des contenants (tunnel de lavage, jet, etc.). De fait, ce type de choix est très structurant pour toute la filière et peut générer des contraintes en cascade. Ainsi, l'utilisation des botiches en Alsace laisse apparaître de nombreuses difficultés de manutention, tant dans les vignes qu'en cave. Ces difficultés sont à l'origine de temps de déchargement importants qui contribuent à l'engorgement des espaces de circulation des tracteurs en cave et qui, associés aux capacités limitées des pressoirs, génèrent parfois jusqu'à plusieurs heures d'attente !

Des actions pourront ainsi porter sur

- **Le choix des contenants**. Lorsque toute la filière est concernée par ce choix, la réflexion doit être envisagée à une large échelle et regrouper l'ensemble des acteurs concernés.
- **Le choix des moyens de manutention des contenants dans les vignes** (déplacement des contenants au fur et à mesure

de la coupe, transfert sur la remorque...)

- **Le choix des moyens de transport** (véhicules, remorques). Il doit être envisagé au regard des types de contenants et doit intégrer la réflexion sur la stratégie de livraison mise en place par l'exploitant (cf. § L'organisation de la récolte).

* La conception du chai (ou du pressoir)

La conception physique du chai conditionne l'activité de conduite sur au moins deux critères : sa position géographique par rapport aux lieux de récolte et l'aménagement de ses espaces de circulation intérieur.

En Languedoc, la crise viticole a conduit certaines caves à se regrouper pour mutualiser leurs moyens et générer des économies d'échelle. La zone géographique couverte par la cave restant en activité est donc plus vaste, ce qui augmente de manière importante les déplacements pour un certain nombre de viticulteurs. Ce type d'évolution doit s'accompagner d'une réflexion importante sur les capacités de pressurage afin de ne pas ajouter à l'allongement des déplacements des durées d'attente liées à une capacité limitée des pressoirs.

L'aménagement des espaces en cave doit permettre une circulation facilitée aux différents postes : entrée dans la cave, pesée et prise d'échantillon, déchargement, pesée à vide, lavage et chargement des contenants vides, sortie de la cave. On veillera notamment à limiter les attentes ou manoeuvres sur la voie publique notamment en cas de forte affluence, à éviter les croisements de flux, à faciliter les manoeuvres pour se mettre à quai et à favoriser l'évacuation rapide après déchargement pour désengorger les espaces de circulation et de manoeuvre.

* L'organisation du chai

De nombreux chais cherchent à planifier au mieux les apports de vendange pour optimiser leurs moyens de vinification et leur capacité de pressurage.

Ainsi, une cave coopérative en Alsace a mis en place un planning des apports par cépage qu'elle actualise et fait connaître aux exploitants hebdomadairement durant la saison des vendanges. A ce principe de planification, fréquemment utilisé, peut être associé un principe de convocation, tel qu'observé en Languedoc ou en Vallée du Rhône (ici pour les vendanges de nuit). Ce principe permet à la cave de planifier précisément les apports de chaque adhérent sur la base de la connaissance qu'elle a de leurs productions prévisionnelles. Elle leur adresse ainsi des convocations déterminant le jour, le type de cépage et la quantité à livrer.

Cependant, ce principe nécessite un travail complexe de croisement de données : caractéristiques des exploitations, caractéristiques des parcelles (type de cépage, taille, localisation...), matériel utilisé par l'exploitant (vendange manuelle, machine à vendanger particulière, machine à vendanger en CUMA...), résultats de laboratoires (degré de maturité du raisin, rendement de la parcelle), etc. Ce travail, réalisé par le technicien vignoble de la cave, est encore peu outillé, si ce n'est grâce à des outils « maison » (type tableau Excel). Les effets sur l'affluence en cave comme sur la gestion de la récolte par les viticulteurs peuvent en être améliorés, mais peuvent aussi être dégradés si le trai-

Des actions pourront ainsi porter sur

- **Le plan de circulation en cave.**
- **Les modalités de déchargement** de la récolte en lien avec les choix territoriaux du type de contenant (cf. § *Transport de la récolte*).
- **Le choix des moyens de manutention** et de lavage des contenants (chariot élévateur, tapis roulant, moyens de lavage...).
- **Les capacités de pressurage et/ou de stockage** avant pressurage. Ceux-ci devront être dimensionnés en lien avec les volumes prévisionnels de récolte, mais en tenant compte des périodes d'affluence propres à la récolte (fin de matinée et de journée).
- **Le process de vinification** et les moyens matériels qui y sont associés (nombre de cuves dédiées par exemple) et dont dépend la planification des apports.

tement des données n'intègre pas suffisamment les réalités de terrain et les nombreux aléas qui peuvent survenir. Des réajustements sont d'ailleurs réalisés quotidiennement pour actualiser les convocations.

Des actions pourront ainsi porter sur

- **Les moyens de planification**
- **Les moyens de convocation en cave.** Une réflexion sur les outils disponibles ou à développer pourra notamment être engagée.
- **La gestion prévisionnelle des flux en cave**
- **La gestion des tâches et l'attribution des postes en cave** en fonction de l'affluence prévisionnelle. Ainsi, dans une grande cave coopérative du Languedoc, le poste de carottage permettant le prélèvement d'échantillon au moment de la pesée s'avère central dans la gestion des flux en cave. L'affectation d'un opérateur novice et sans formation particulière à ce poste a contribué à augmenter rapidement les temps d'attente à l'entrée de la cave et à générer des tensions avec les viticulteurs. On préférera ici un mode de fidélisation des opérateurs et des modalités de formation adaptées aux enjeux réels des postes à tenir.

Synthèse des verbatims de la session plénière

Verbatims des échanges comme suite à la présentation d'OMNIA

Olivier MARGAROT (CCVF)

Il vaut mieux parler de cahier des charges à la place de critères AOC qui sont trop restrictifs (d'ailleurs on parle actuellement d'AOP et d'IGP plutôt que d'AOC).

Il est surpris de voir que le temps de travail n'est pas un déterminant pris en compte dans cette étude.

Laurent VAN BELLEGHEM (OMNIA)

Il est preneur de ce terme et convient que AOC est trop restrictif. Le temps de travail a été pris en compte quand on parle des dépassements horaires

prévus. Effectivement, ce terme n'apparaît pas dans le schéma, il serait souhaitable de le remettre dans la thématique « organisation de la récolte ».

Marc-Antoine BEAUVINEAU (FDCUMA 33)

- Dans la vidéo mettant en scène les deux machines à vendanger et le tracteur remorques, les équipes se connaissaient-elles ? Si oui, y a-t-il un défaut de codes de communication ?
- Par rapport à la problématique des bennes à vendanger, il existe des bennes étanches et cela peut

soulager par rapport au transport et notamment à la surveillance que cela entraîne.
- il existe des prestataires de services types ETA et CUMA qui peuvent peut-être soulager un peu les viticulteurs.

Perrine PECOT (OMNIA)

Les équipes se connaissaient bien mais il y a un défaut de règles de communication.

Laurent VAN BELLEGHEM (OMNIA)

Les membres du COPIL ont fait le choix de rester sur les viticulteurs et de ne pas aller voir des prestataires de services. Effectivement, cela peut soulager

les viticulteurs s'il n'a plus les moyens lui-même de réaliser la récolte et cela peut être une piste de prévention.

Michel MARTELLIERE (MSA 49)

Lors de la restitution auprès des viticulteurs, les viticulteurs ont-ils découvert des choses et ont-ils eu d'autres idées qui n'ont pas été restituées ici ?

Laurent VAN BELLEGHEM (OMNIA)

Cela a permis de remettre en question leur propre organisation, leur propre réflexion car il y a des choses dont ils n'avaient pas conscience.

Perrine PECOT
(OMNIA)

Par rapport au manque de communication entre le conducteur du tracteur remorque et le conducteur de la MAV, ils se sont rendus compte de leur mésentente

lors de la restitution. Ils n'y avaient pas prêté attention dans l'action.

Aurélie MARY DIT CORDIER
(OMNIA)

Les restitutions ont aussi permis de faire ressortir ce qui fonctionne bien dans certaines exploitations (ex :

une mutualisation de moyens au niveau des exploitants permet de répondre aux exigences de la cave).

Jean-Pierre VANDANGE (CP, MSA Languedoc)

On parle de prévention du risque routier pendant les vendanges mais par rapport à tous les leviers d'action identifiés, on pourrait parler de prévention des risques pendant les vendanges tellement il y a d'items qui sont mis en évidence.

surviennent pendant les vendanges et comment les viticulteurs doivent y faire face.

Il serait intéressant de creuser quels sont les aléas qui

Il est étonné des conditions d'hébergement des vendangeurs en Champagne notamment au niveau des gens du voyage.

Laurent VAN BELLEGHEM
(OMNIA)

Effectivement en Champagne, il s'agit de vendanges manuelles sur une période courte donc il y a un besoin de faire appel à une main d'œuvre nombreuse.

Cette question associée aux critères d'hébergement qui sont de plus en plus restrictifs, fait débat.

M. Pierre DUMONT
(administrateur MSA Sud-Champagne, groupement d'employeurs)

C'est le cas typique d'une règle non adaptée et qui contribue à l'inverse de ce qui est recherché : l'objectif était d'améliorer les conditions d'accueil ; or, on se retrouve avec des campements limites sauvages. Certains ont recours à ces prestataires et se voilent la face sur les conditions dans lesquelles ils sont hébergés. La préfecture cherche des solutions et incite les vigneron à héberger un peu plus les vendangeurs. Or, «l'état d'esprit est cassé».

lectivité. A noter également la pression des contrôles qui pèsent sur les viticulteurs (douanes, gendarmerie, police, MSA...).

Il manque dans ces résultats, un item concernant la pression sociale : il y a parfois des problèmes comportementaux de la part de cette population : difficultés rencontrées sur la vigne, sur la route et en col-

Enfin, il y a des problématiques dues aux limites de compétences de management des employeurs car beaucoup ont des entreprises de petite taille avec un personnel peu nombreux à l'année et il est difficile de devoir gérer pendant cette période des vendanges un effectif plus important. Enfin, on parle de choix des moyens mais il faut savoir que parfois, ce sont les moyens qui conditionnent les choix dus à une gestion simultanée des règles qu'ils doivent respecter.

Jacques HAEBIG
(CP CAAA 68)

Il tient à remercier Aurélie MARY DIT CORDIER pour l'étude réalisée dans son terroir viticole car au niveau de l'entreprise observée, cela a permis d'aller plus loin que la problématique du risque routier pendant les vendanges.

personnes qui peuvent très bien venir un jour et pas le lendemain. Par rapport au transport des vendangeurs, il existe des camionnettes qui permettent de transporter les personnes en commun. Mais il y a une seule nationale à 4 voies autorisée aux véhicules lents d'où le risque d'accident du travail.

Il apporte un bémol sur le fait qu'il existe aussi de la vendange mécanisée dans son terroir viticole. L'Alsace est une région à forte densité donc il est facile de trouver des retraités et la récolte s'étale sur plus longtemps. Le souci réside dans la fidélisation des

Ce qui a peut-être été oublié concerne le tourisme de la région avec la présence de caravanes, de camping-cars et les viticulteurs ont des difficultés à circuler pendant les vendanges.

Laurent VAN BELLEGHEM (OMNIA)

Par rapport au bordage de l'étude (question de JP VANDANGE), il confirme que l'angle choisi d'étudier l'activité de travail permet d'aborder l'ensemble des risques inhérents aux vendanges.

Par rapport à la question de Pierre DUMONT, il est vrai que l'étude n'est pas exhaustive et qu'il existe bien d'autres critères à prendre en considération.

Certes il existe des contraintes mais sur lesquelles

on ne peut pas forcément jouer donc l'objectif est de savoir comment on repère et on joue sur les déterminants du travail pour réduire les risques (par exemple en Alsace, comment on joue sur les contraintes de la présence des caravanes présentes sur la route).

Laurent VAN BELLEGHEM se pose la question de savoir si cette présentation parle aux préventeurs et aux professionnels, s'ils apprennent quelque chose.

Didier BERTRAND (CP MSA Berry-Touraine)

Il pose la question de l'inadaptation du réseau routier par rapport aux véhicules encombrants. Les machines à vendanger doivent faire de grands détours

pour éviter la circulation, ce qui augmente le temps de trajet donc les risques, sachant que les exploitations viticoles sont de plus en plus morcelées.

Laurent VAN BELLEGHEM (OMNIA)

C'est ce qu'on a appelé la conception du réseau, on peut engager une réflexion dessus.

Carole MICHEL (MT MSA MPS)

Le chauffeur du tracteur remorque qui regarde plus la benne que la route : là, le risque routier est réel. Du

coup, elle retient l'idée des couvercles à mettre sur les bennes.

Laurent VAN BELLEGHEM (OMNIA)

C'est une grande caractéristique du milieu agricole quelque soit l'activité.

Mathias TOURNE (CCMSA)

Les statistiques AT sont connues de la MSA quand il y a dommage corporel et qu'il s'agit d'un ressortissant agricole donc c'est vrai qu'il y en a peu.

Aurélie MARY DIT CORDIER (OMNIA)

La vidéo qui montre le conducteur qui se retourne a été bien choisie, c'est un peu exagéré, cela ne reflète pas tout le parcours sur la route. Ces retournements

ont souvent lieu quand il y a des dos d'ânes sur la route.

Mme POUZENS (administrateur Cave Coopérative d'Arzens)

Avant de vouloir mettre un couvercle sur la remorque, ce qui finalement n'est pas très pratique, il faut d'abord gérer le tonnage et à priori la remorque est en surpoids.

M. DURY
Viticulteur à
Chenoves (71)

Il n'y avait pas de problème de surpoids mais en fait, les conditions climatiques et l'état du raisin ont fait que beaucoup de jus a coulé si bien que le raisin a eu

tendance à remonter à la surface, ce qui explique le niveau si haut de la vendange.

Benoist HEVIN
(CP MSA
Berry-Touraine)

A une réflexion technique par rapport au terroir du Languedoc : pourquoi la pesée se fait sur deux endroits différents ?

Perrine PECOT
(OMNIA)

Pour faire la tare

Matthieu DANGUIN
(resp. PRP MSA
Bourgogne)

Le moyen par rapport à la surveillance de la vendange est de fixer des caméras de recul sur le tracteur pour éviter les contraintes de retournement.

En ce qui concerne les leviers d'actions, il comprend bien que la réflexion se fait par rapport aux dimen-

sions du travail mais il souhaiterait ajouter comme déterminant la dimension personnelle, à savoir le comportement du conducteur face à l'alcool, à la vitesse et au port de la ceinture de sécurité. Pour lui, il est important de ne pas oublier ces déterminants.

Laurent VAN BELLEGHEM
(OMNIA)

Le comportement constitue la partie observable d'une activité. Or, si on ne regarde pas la situation du travail, on va juger ce comportement. L'enjeu est donc de comprendre la situation dans laquelle est effectuée cette activité avec ses contraintes, ses exigences en faisant l'hypothèse que les individus veulent faire les choses bien : conduire bien, respecter

la vitesse... De ce fait, on s'affranchit des questions de comportements individuels au risque de tomber dans le simple respect des règles du code de la route. En ce qui concerne la question de l'alcool, elle a volontairement été évitée en considérant qu'il s'agissait d'une question de management.

Matthieu DANGUIN
(resp. PRP MSA
Bourgogne)

Il est d'accord avec Laurent VAN BELLEGHEM mais souhaiterait que ces facteurs apparaissent tout de même dans les leviers d'action.

Laurent VAN BELLEGHEM
(OMNIA)

Il revient sur l'importance de la fidélisation des salariés sur le bon déroulement de la récolte.

Jean-Pierre ALFONSO
(CP MSA FGS)

Il est content de l'étude et pense que cela répond aux attentes des professionnels. Pour les caves coopératives, il faut savoir qu'actuellement le risque routier est abordé sous l'angle répréhensif. Or, cette étude

ouvre des perspectives autres car les leviers proposés sont intéressants et correspondent aux attentes des professionnels.



Viticulteurs/vignerons, syndicats, groupement d'étude viticoles (groupe vert)

PRÉSENTS

- Animateur : **Laurent Van BELLEGHEM**, OMNIA intervention ergonomique, Ergonome
- Rédacteur : **Benoît MOREAU**, CCMSA, Ingénieur Conseil en Prévention des Risques Professionnels

Participants

- **Franck BALLESTER**, directeur de la FDSEA 33
- **Jean-Michel LEMARIÉ**, salarié de cave viticole à St-Émilion et président de la CPHSCT 33
- **Pierre-Damien GUICHOUX**, viticulteur, administrateur du 3^e collège à la MSA Maine-et-Loire
- **Hubert DURY**, viticulteur à Chenoves (71)
- **Jean-Pierre ROBERT**, SCEV Champagne ROBERT, administrateur du 3^e collège à la MSA Sud Champagne
- **Pierre DUMONT**, viticulteur (10), Syndicat Général Vigneron, administrateur du 1^{er} collège à la MSA Sud Champagne

F. Ballester

En Gironde, il y a certes de grosses exploitations, mais il y en a aussi de plus petites, avec des difficultés d'investissement. Elles cherchent de « petites recettes » pour améliorer la sécurité tout en augmentant avant tout la productivité.

Il y a surtout des risques en sortie de parcelle avec le dépôt de terre sur la route, qui entraîne souvent des problèmes avec les néoruraux (en deux roues notamment). Les viticulteurs s'inquiètent de leur responsabilité juridique en cas d'accident.

J.M. Lemarié

Le problème de salissement des routes intervient toute l'année, pas seulement pendant les vendanges. Il faudrait instaurer des distances minimales entre la vigne et la route, suffisantes pour décrocher les pneus des engins agricoles.

La tradition de l'hébergement et de la restauration des vendangeurs a disparu avec l'essor de la vendange mécanisée. Cependant, on note un retour à la vendange manuelle dans certains secteurs où les moyens d'hébergement n'existent plus. Bilan : les salariés sont logés dans des tentes.

P.D. Guichoux

Ne faudrait-il pas ensuite se réunir de nouveau pour affiner le message, le présenter aux autres adhérents. Il faudrait échanger entre les coopératives et les viticulteurs.

Le conditionnement de la vendange (caisses, boîtes, bennes) a un impact important en terme de risque routier et de conditions de travail.

H. Dury

En Saône et Loire, les engins agricoles s'insèrent sur une route départementale très empruntée. Avec la circulation dense, les automobilistes prennent de nombreux risques pour les doubler, ce qui augmente le niveau de stress des chauffeurs. Tout comme les conditions climatiques sur lesquelles le viticulteur n'a pas de prise et qui l'obligent à récolter à des moments qu'il ne choisit pas toujours. Pour limiter partiellement ce stress, il est possible d'agir en amont, par exemple en raisonnant ses choix d'investissement pour travailler à plusieurs* ou en effectuant une maintenance préventive du matériel.

**H. Dury a acheté deux machines à vendanger avec deux autres viticulteurs. La récolte est faite par les 3 exploitants et 2 salariés, selon la maturité des parcelles. Les exploitants partagent à la fois leur matériel et leurs compétences. Selon lui, la machine à vendanger a permis une amélioration de la qualité par rapport à la récolte manuelle qui était intensive sur 2 à 3 semaines. Maintenant, la récolte s'étale sur la même période, à raison de 2 à 3 ha par jour. Les viticulteurs n'hésitent pas à arrêter les machines si la météo est défavorable.*

J.P. Robert

En Champagne et dans l'Aube, les vendanges sont concentrées sur une très courte période, 10 jours, voire seulement 3 jours (les pressoirs sont efficaces). Il y a donc un besoin très important en personnel, en grande majorité extérieur à l'entreprise, et qui se trouve formé une fois la vendange terminée.

Le transport de la vendange s'effectue en caissettes d'environ 50 kg posées sur des palettes. Il peut y avoir des fuites de sucre sur les routes. Les caissettes sont portées à deux personnes, il n'y a pas de manipulations pénibles comme avec les botiches en Alsace. Des tests ont été menés avec la MSA pour utiliser des caissettes plus petites, d'environ 30 kg. Ce format de caissettes n'a pas été retenu car les salariés se retrouvaient seuls pour les manipuler.

Le durcissement des règles d'hébergement depuis quelques années (surface minimum par personne, absence de lits superposés...) a conduit les viticulteurs à faire massivement appel aux gens du voyage pour se délester de ce problème (selon la Préfecture de l'Aube, il y aurait 7 000 gens du voyage parmi les 23 000 vendangeurs du département). De plus, les gens du voyage ne perçoivent pas de remboursement de frais de déplacement.

Les campements sauvages, les véhicules arrêtés

sur le bord des routes, les enfants présents dans les vignes sont autant de risques d'accident. Les chauffeurs doivent donc être particulièrement attentifs lors des déplacements routiers (heureusement on ne déplore pas d'accidents pour l'instant)

Le viticulteur doit être tout à la fois bon technicien, bon gestionnaire et bon manager de personnel. En employant des salariés, il est soumis à des contrôles de la part de la MSA. En revanche, en employant des gens payés à la tâche, au kilo, il n'y a pas de contrôle. Le déplacement des vendangeurs s'effectue dans des camionnettes avec des bancs. « Si on nous embête, on fera appel aux gens du voyage qui viennent par leurs propres moyens ».

C'est une dérive du système qui fait aujourd'hui partager le problème à toute la population, et non plus seulement aux viticulteurs/employeurs. Avec cette solution de simplicité, le viticulteur n'a plus « rien à gérer » mais plus rien n'est géré à l'échelle d'un terroir.

Il faudrait trouver un moyen pour que les préventeurs puissent venir plus dans les exploitations (sans peur d'un contrôle, sans discours répressif), pour aider les viticulteurs à savoir, à bien faire. Il faudrait revenir à l'esprit vendange qui perdure encore chez quelques viticulteurs.

P. Dumont

Ces problèmes sont évoqués dans une commission à l'intérieur du syndicat professionnel des vignerons. Le président de cette commission a délégué de signature pour toutes affaires sociales.

En Champagne, on livre du raisin entier, ce qui est impossible avec une machine à vendanger. Cela conduit donc à embaucher 125 000 personnes sur environ trois semaines, selon deux modes de rémunération :

- à l'heure ou à la journée plutôt par des viticulteurs récoltant/manipulant. Le coût est plus important que la rémunération à la tâche.

- au poids de raisin récolté (motivation au rendement).

Un tiers de vendangeurs (payés à la tâche) assurerait la moitié de la récolte.

Les viticulteurs ont abandonné les vendangeoirs¹ également pour des raisons de responsabilité (al-

coolisation des salariés, public souvent difficile au comportement délicat, dégradation des lieux), de paperasserie... Sans logement, les tâcherons, souvent pressés le matin et le soir, se garent au pied des vignes, encombrant les routes dans les vignes et villages.

On fait appel à des gens qui ont souvent un travail et qui ne peuvent prendre qu'une semaine de vacances et pas deux. Cela devient extrêmement difficile avec l'Inspection du travail, par exemple pour augmenter les plafonds des heures, notamment pour certains postes spéciaux : presseurs, cuisiniers... Pourtant ça arrangerait à la fois l'employeur et ses salariés.

En conclusion, nous rêvons de la machine à vendanger pour se débarrasser du problème social. En plus c'est moins cher !

J.P. Robert

On a l'habitude de dire que pendant les vendanges, il y a deux jours de bon : quand les vendangeurs arrivent et quand ils repartent.

¹ Lieu d'hébergement et de restauration des vendangeurs mis à disposition par le viticulteur.

F. Ballester

La concentration dans le temps s'est aussi effectuée dans le Bordelais. Les machines doivent vendanger de plus en plus d'hectares à maturité, tout en améliorant la qualité (nécessaire pour accéder aux marchés). La clé d'entrée dans les entreprises est la recherche

du gain économique ; c'est cette réflexion de fond qui amène à envisager conjointement la prévention. Chaque année, nous menons le même combat qu'en Champagne pour avoir accès aux extensions d'heures travaillées.

P. Dumont

Pendant les vendanges, on n'enregistre pas d'accidents du travail chez les gens du voyage : ils « s'autogèrent ». Dans le milieu professionnel, on subit des problèmes de comportement des vendangeurs venant d'un manque d'éducation. Je suis volontaire-

ment provocateur en disant qu'on devrait être subventionné pour accueillir ces gens là ! On ne peut pas mutualiser les vendangeoirs car la concentration de personnes modifie le comportement des gens et entraîne des problèmes.

H. Dury

En Saône et Loire, les machines récoltent 25-30 ha/an maximum. L'achat en Cuma ne me semble pas adapté car les machines doivent aller chez tous les viticulteurs en même temps. De plus, la zone géographique couverte par la Cuma est souvent importante, les machines passent alors beaucoup de temps sur

la route, augmentant les risques pour le chauffeur et les automobilistes. Mieux vaut travailler à deux ou trois viticulteurs proches, en confiance. Souvent l'un d'entre eux a un goût pour la mécanique, l'entretien des engins. La conduite et la maintenance peuvent alors lui être confiées.

F. Ballester

Les viticulteurs livrant leur récolte aux coopératives arrêtent la récolte tôt car elles ferment vers 16h pour traiter les volumes de fin de journée. En revanche, les machines alimentant des chais particuliers circulent beaucoup plus tard et ne sont pas toujours bien signalées. Le mode de tri des vendanges à la coopérative influence sur le plan de circulation des engins :

- plusieurs conquêts correspondant à des types de raisin ;
- plusieurs conquêts au même endroit avec une orientation variable du produit déversé vers tel ou tel pressoir.

Il y a des pénalités pour les viticulteurs livrant des bennes d'une quantité supérieure à ce qui est prévu (environ 5 tonnes).

P.D. Guichoux

Les bennes des machines à vendanger devraient déverser devant la machine plutôt que derrière pour faciliter l'approche auprès de la benne. Autrefois, les

machines américaines Vecture avaient un bras de déchargement latéral, un peu comme les moissonneuses-batteuses.

> VERS UN PLAN D'ACTION

- **Partage de la route** : réflexion à l'échelle d'un territoire
 - Aménagements urbains et routiers réalisés en concertation avec les professionnels agricoles pour faciliter la circulation des engins (cf. dépliant réalisé en Ile de France²) ;
 - Installation de signalisation temporaire alertant les automobilistes de la proximité de « chantiers » viticoles.
- **Hébergement** : adapter/assouplir la réglementation et travailler sur la conception des espaces de vie.
- **Population** : jouer sur les horaires de travail et la durée des vendanges
- **Management** : gestion des comportements à risques (consommation d'alcool, de stupéfiants)
- **Moyens matériels/engins** : mutualisation des moyens. On note une différence de réceptivité des gens face à la mutualisation, qui peut trouver sa source dans la culture familiale, l'éducation ou la formation...
- **Choix des moyens de transport**
- **Conception du chai et organisation de la pesée à plein/à vide**, et tout ce qui peut améliorer la fluidité de circulation dans la coopérative. Cela ne peut que s'envisager avec une conception globale (avec l'appui de la MSA).

² Réalisé en partenariat avec la MSA, la FDSEA d'Ile-de-France, les Chambres d'agriculture, les JA et Groupama. Disponible sur <http://references-sante-securite.msa.fr/>

Cave coopérative

- ETA - CUMA (groupe bleu)

PRÉSENTS

- Animatrice : **Perrine PECOT**, OMNIA intervention ergonomique, Ergonome
- Rédactrice : **Aurélié MARY DIT CORDIER**, OMNIA intervention ergonomique, Ergonome

Participants

- **Benjamin BANTON**, EDT Gironde (33), Représentant EDT
- **Marc-Antoine BEAUVINEAU**, FD CUMA Gironde (33), Animateur Agro équipement
- **Anne-Sophie DUTILLEUL**, GIE Vincent de Vignaud CHAINTRE (71), Responsable qualité/sécurité des caves adhérentes au GIE
- **Rémy FABLET**, Maine-et-Loire (49), Animateur sécurité à la cave des vigneron de Saumur
- **Isabelle LANSIAUX**, Midi Pyrénées Nord, VINOVALIE BRENS
- **Rudy MROZ**, COVAMA, Coordonnateur technique viticole
- **Huguette POUZENS**, Grand Sud (11), Cave coopérative d'Arzens administrateur

Quels sont vos retours sur la présentation du matin ?

Il est appréciable de savoir que certaines problématiques ne concernent pas uniquement un niveau local. Par exemple, la formation des intérimaires est une problématique commune à plusieurs terroirs. En effet, les formations des intérimaires sont réalisées sur des périodes très courtes et l'année suivante les bénéfices de l'apprentissage de l'année précédente se perdent. Il y a donc un besoin de réapprentissage.

La piste d'action sur la fidélisation des intérimaires est intéressante.

Remarque : le travail sur la fidélisation des saisonniers porte dans certaines régions sur les enfants de viticulteurs (qui travaillent pour les caves) et les retraités.

> **Piste envisagée** : un travail sur un « pôle emploi » saisonnier a peut-être déjà été réalisé dans d'autres MSA et pourrait être développé sur les autres activités viticoles, agricoles tout au long de l'année.

Pas de visibilité sur les solutions visant à réduire les risques liés au transport de raisin. Si la quantité de chargement est davantage limitée, alors il y aura plus de trajet parcelle-cave.

Avez-vous mené des actions en matière de prévention du risque routier professionnel, si oui, quelles sont-elles ?

Du point de vue des caves :

- Ce qui existe est une organisation très stricte de manière à fluidifier les gros apports et à gérer les sociétés de transport.
- Il existe aussi un plan de circulation et la définition des modalités de déchargement. Il est à noter aussi que les vendanges mécaniques rendent plus souples les apports en cave ; il y a donc moins de problématique sur les apports de fin de journée. Sinon, une signalisation dans la cave est aussi mise en place.
- La planification et la convocation sont mises en place et permettent de fluidifier les apports pour ainsi réduire le stress lié à l'afflux en cave.

Du point de vue CUMA/EDT

- Formation préalable des machinistes. Une demi-journée est consacrée à la remise à niveau. Un module porte sur la conduite sur route avec des obstacles, des épreuves pour se garer. Un second module se déroule dans une salle sur la sensibilisation au risque routier. Un certain nombre de moyens sont envisagés également pour que les stagiaires soient pris en charge : véhicule utilitaire de neuf places pour déplacer les stagiaires, lieux de rendez-vous fixés pour assurer des possibilités de co-voiturage.

Quels sont les leviers d'action que vous souhaiteriez approfondir au regard des pistes d'action présentées dans l'étude ?

Le vieillissement du matériel et la maintenance des engins/installations (en cave et dans les vignes)

Les installations en cave servent pour certaines une fois dans l'année. Là aussi, des dysfonctionnements peuvent apparaître durant les vendanges et impacter les planifications. Par exemple, il s'agit de problèmes techniques au carottage et des pannes des presseoirs (qui ne fonctionnent qu'une fois dans l'année).

Ce qui pose problème parfois, c'est le délai d'approvisionnement des pièces de rechange pour toute nouvelle commande passée.

- > Il faudrait pouvoir assurer des contrôles au mois d'août avant le démarrage des vendanges
- > Est-ce que la MSA pourrait investiguer la question des fonds pour la maintenance ?
- > Est-ce que des locations de matériel avec un service après vente existent ?

En parallèle de la question de maintenance, ce qui existe et qui pourrait être à investiguer, c'est une aide pour prendre conscience des coûts engendrés par un matériel trop défectueux et ainsi donner à voir sur les retours d'investissement possibles avec l'achat de nouveau matériel. En effet, il existe des cabinets de comptabilité qui proposent leur service pour évaluer les choix stratégiques financiers et inciter au renouvellement du matériel. Ainsi, pour un engin trop vétuste, cela permettrait de prendre conscience des coûts que représentent les réparations, l'embauche de personnel par rapport aux temps d'immobilisation d'un engin par exemple.

La signalisation sur la route

Lors des périodes de vendanges, il serait bien qu'une signalisation sur route soit mise en place. Pour se faire, la personne la plus à même d'aborder ces questions-là est le directeur de la cave concernée. En effet, le directeur, de par les échanges qu'il peut avoir avec les exploitants, a une bonne connaissance des routes empruntées et pourrait ainsi en faire part au maire (ou autres acteurs locaux, ex : préfecture) pour envisager des moyens de signalisation *ad hoc*.

Dans un même registre en lien avec la mairie, les pistes à creuser concernant les axes routiers sont la mise à disposition de parkings, l'élargissement des routes avec aire de croisement.

Remarque : ce qui est difficile aujourd'hui c'est d'être en tracteur et de se faire doubler. Bien souvent, les bennes sont plus larges que le tracteur lui-même. Il a été évoqué un incident grave de tracteur heurté suite à un automobiliste qui doublait.

- > Au niveau des CUMA, il y aurait peut-être une action à mener autour de la signalisation des bennes.
- > Comment la MSA pourrait aider au signalement des bennes ?

En plus de la signalisation, ce qui peut aussi être mis en place ce sont des spots radio pour informer les automobilistes de la période des vendanges.

La formation et la sensibilisation

Il est important de considérer les postes clés en cave et éviter d'y positionner des saisonniers (y compris des enfants de vigneron qui n'auraient pas la connaissance nécessaire pour tenir ces postes).

Pour ce qui concerne la formation des saisonniers, ce qui manque c'est de prendre le temps avant le début des vendanges.

- Des temps d'information et de sensibilisation des personnes pourraient avoir lieu lors de l'Assemblée Générale, voire pendant les réunions de pré-vendanges.

Remarque 1 : quid des viticulteurs particuliers ?

Remarque 2 : pour arriver à mobiliser les exploitants il faut que ce soit donnant-donnant. Pour que les exploitants nous accordent du temps pour nous écouter, il faut qu'il y ait des actions leur permettant d'y gagner aussi. Par exemple, l'assouplissement de certaines modalités d'hébergement.

Remarque 3 : ce qui peut être envisageable c'est de démarrer des sensibilisations au risque routier avec un petit groupe de travail. Et ensuite le bouche à oreille peut fonctionner et donner envie aux autres d'y participer. Il faut créer une dynamique avec les agriculteurs et il faut privilégier le face à face (notamment par rapport à des solutions de plaquette d'information).

Concernant les aspects de formation, une des difficultés remontée c'est les fonds pour les formations. Et en termes de temps, les formations ne devraient pas prendre plus d'une demi-journée.

> Une des pistes intéressantes à exploiter serait lors de l'achat de machine à vendanger de pouvoir négocier une demi-journée de formation réalisée en milieu ou fin de saison avec un module sur la route. Cette négociation pourrait être faite auprès de centres agréés avec les CUMA et caves coopératives par exemple. Par contre pour les tracteurs, il est difficile d'agir dessus en CUMA puisque bien souvent il s'agit des tracteurs appartenant aux adhérents.

Enfin, la sensibilisation des personnes apparaît comme indispensable. La sensibilisation des adhérents permettrait une prise de conscience des réalités du terrain. Il faudrait aussi assurer la présence de relais de terrain.

Les moyens de planification et de convocation

Concernant les moyens pour assurer les convocations, les outils aujourd'hui utilisés en cave sont excel et access. En effet, les données changent beaucoup et nécessitent d'être saisies informatiquement.

> Ce qui pourrait être envisagé c'est des champs pré-remplis... finalement un peu comme l'usage d'access.

CP-MT (groupe jaune)

PRÉSENTS

- Animateur et rédacteur : **Mathias TOURNE**, CCMSA, Ingénieur Conseil en Prévention des Risques Professionnels

Participants

- **Dominique AFFINITO**, Corse, Conseiller en Prévention
- **Jean-Pierre ALFONSO**, Grand Sud, Conseiller en Prévention
- **Didier BERTRAND**, Berry-Touraine, Conseiller en Prévention
- **Véronique CHOQUART**, Berry-Touraine, Responsable PRP
- **Mathieu DANGUIN**, Bourgogne, Responsable PRP
- **Yves DESMARET**, Picardie, Médecin du travail
- **Claude DUVERNEIX**, Gironde, Conseiller en Prévention
- **Michel MARTELLIERE**, Maine-et-Loire, Conseiller en Prévention
- **Carole MICHEL**, Midi Pyrénées Sud, Médecin du travail
- **Pierre PISANI**, Midi Pyrénées Nord, Conseiller en Prévention
- **Jean-F. ROSSELLE**, Sud Champagne, Conseiller en Prévention
- **Jean-Pierre VANDANGE**, Languedoc, Conseiller en Prévention

Que faites vous ou avez-vous fait pour prévenir le risque routier pendant les vendanges ?

Didier Bertrand
(MSA Berry-Touraine)

Pas grand-chose car les vendanges sont mécanisées hormis le déplacement des machines sur le réseau routier.

Dans quelques zones il y a beaucoup de pentes, problème des tournières, les accidents sont rares mais cela est quand même un souci évoqué par les professionnels.

Véronique Choquart
(MSA Berry-Touraine)

La campagne de contrôle de l'inspection du travail sur le risque routier professionnel se déroule en ce moment (du 1^{er} avril au 30 juin).

Claude Duverneix
(MSA Gironde)

Sur le risque routier pendant les vendanges on ne fait quasiment rien. La prévention se fait avec le livret d'accueil et l'intégration des vendangeurs : commu-

niqué de presse au moment des vendanges, participation à l'accueil des saisonniers.

Matthieu Danguin
(MSA Bourgogne)

Idem pour la Bourgogne

Jean-Pierre Alfonso
(MSA Grand-Sud)

La MSA a participé à l'élaboration du PDASR (plan départemental d'action de sécurité routière). Le travail sur les partenariats a été fondamental, la MSA est référencée comme acteur de prévention du risque routier.

Opération vendange sans pépin : intégration du risque routier.

Quelques opérations spécifiques : lancement de la campagne vendange (problème de surcharge, rappel sur risque routier pendant les vendanges). Mais cette opération vendanges n'existe quasiment plus.

Yves Demarest
(MSA Picardie)

Distribution de panneaux «attention vendanges», et mise en place d'actions communes à l'Aisne, la Marne et l'Aube.

Jean-Pierre Alfonso
(MSA Grand-Sud)

À l'entrée des villages panneaux «attention vendanges» gérés par les mairies.

Jean-Pierre Vandange (MSA Languedoc)

Action de contrôle des matériels avant les vendanges : les contrôles portent sur la signalisation et le système de freinage. Action sur un ou deux cantons à la mi-août.

Contrôle réalisé par un professionnel en machinisme et par un conseiller en prévention ainsi qu'un contrôle

de la vue et de l'audition par le médecin du travail. Durée de l'opération 2 ou 3 jours. Appui des caves. On profite de ce moment pour échanger. Action intégrée au PDASR (en 2010 avec financement). Théâtre forum interactif sur le risque routier et les conduites addictives.

Jean-François Rosselle (MSA Sud-champagne)

Dans l'Aube : avant et après vendanges : réunion vendanges c'est le syndicat qui invite (MSA, préfecture, groupama) : messages sur la prévention du risque

routier, l'hébergement... Le sujet le plus préoccupant concerne le débardage des caisses.

Michel Martellière (MSA Maine-et-Loire)

Pas grand chose sauf arrêté de 2006 sur signalisation des engins. Comme suite à la verbalisation de remorques lors des dernières vendanges, l'animateur sécurité de la cave des vignerons de Saumur l'accompagne à cette journée de transfert et commence à réfléchir suite à la présentation de ce ma-

tin. Il souhaite signaler le problème du transport des remorques derrière les quads (1 tonne sans système de freinage).

Problèmes des aménagements des routes qui ne prennent pas en compte le gabarit des véhicules agricoles.

Mathias Tourne (CCMSA)

Il est important de faire remonter ces problèmes auprès des ministères concernés.

> VERS UN PLAN D'ACTION

Quelles sont les actions que vous pourriez développer ?

Jean-Pierre Alfonso (MSA Grand-Sud)

Il faut participer aux commissions, rencontrer les partenaires (sécurité routière, préfecture, gendarmerie, ...) pour se faire entendre. C'est long mais cela

développe notre expérience et permet de nous faire reconnaître comme acteurs de prévention du risque routier professionnel auprès des partenaires.

Jean-Pierre Vandange (MSA Languedoc)

Organiser une journée d'information ou une discussion avec les caves sur ce sujet me paraît possible concernant notamment l'organisation des flux.

Jean-François Roselle (MSA Sud-champagne)

Essayer d'influencer le discours des viticulteurs : « c'est à cause de la réglementation qu'on a des problèmes d'hébergement ! ». Continuer le travail sur le

débardage, le chargement et le déchargement des caisses en sécurité.

Matthieu Danguin (MSA Bourgogne)

Plutôt un travail avec les grosses structures (caves coopératives) : faire une action pour les sensibiliser. Pour les petites structures, c'est plus difficile car elles

sont très hétérogènes : réfléchir au levier commun pour les petites structures.

Carole Michel (MSA Midi-Pyrénées Sud)

Les conseillers en prévention ont acheté un simulateur de conduite.

Didier Bertrand (MSA Berry-Touraine)

Utilisation d'un tracteur école (enjambeur) pour former et recruter des chauffeurs d'engins et leur déli-

vrer une équivalence CACES (2 sessions de 12 personnes par an).

Claude Duverneix (MSA Gironde)

Suite à la présentation de ce matin on repart avec des ouvertures, des pistes. On a ouvert des portes. On peut rentrer plus facilement au cœur du travail.

CP-MT (groupe mauve)

PRÉSENTS

- Animatrice et rédactrice : **Rachel BARBET-DETRAYE**, CCMSA, Ingénieur Conseil en Prévention des Risques Professionnels

Participants

- **Jacques CAILLE**, Bourgogne, Conseiller en Prévention
- **Philippe DON**, Sèvres - Vienne, Conseiller en Prévention
- **Michel DUBOIS**, Bourgogne, Conseiller en Prévention
- **Reynald FRAISY**, Picardie, Conseiller en Prévention
- **Nicolas GARCIA**, Grand Sud, Conseiller en Prévention
- **Jacques HAEBIG**, CAAA 68, Conseiller en Prévention
- **Benoist HEVIN**, Berry - Touraine, Conseiller en Prévention
- **Chantal MARTY**, Midi Pyrénées Nord, Médecin du travail
- **Jean-L. MONTESINOS**, Provence-Azur, Conseiller en Prévention
- **Johanna PANNETIER**, Franche-Comté
- **Philippe RAYMOND**, Auvergne, Conseiller en Prévention
- **Jacques VERMOREL**, Ain-Rhône, Conseiller en Prévention

Qu'avez-vous fait jusqu'à présent ?

Jacques Haebig
(CAAA 68)

Il siège à la Commission sur le risque routier de la Préfecture, gérée par le Conseil Général. Il a abordé la prévention du risque routier en général mais pas forcément pendant les vendanges. Son souci : une

nationale à 2 x 2 voies autorisées aux véhicules lents donc aux engins agricoles. La solution évoquée pour l'instant est d'interdire certains tronçons de cette route au monde agricole donc viticole.

Philippe Raymond
(MSA Auvergne)

Chez lui également, il y a un grand axe routier pour lequel il essaie d'engager quelque chose avec la préfecture et la CARSAT. Il intervient dans la commission en tant que chargé de mission sécurité routière représentant du monde agricole. De par sa participation au groupe de travail national, il a une certaine représen-

tation de ce qui peut être fait dans le cadre de la prévention du risque routier professionnel. Un argument pour sensibiliser l'employeur au risque routier est de convertir en terme de durée (temps de travail), le kilométrage parcouru par les salariés.

Philippe Don
(MSA Sèvres-Vienne)

Il ne s'occupe pas de la viticulture mais il est présent au titre de chargé de mission de sécurité routière. Il met en place des actions concernant la prévention du risque routier pour le transport des melons. Il mène des actions avec la préfecture, les IDSR (intervenants département-

aux de sécurité routière) et les Conseils Généraux. Il trouve intéressant de rentrer dans cette dynamique. La cellule d'appui régionale à la sécurité routière met en place des actions pour former les IDSR. Actuellement, elle aborde les notions de partage de la route.

Jacques Caille
(MSA Bourgogne)

Il n'a pas de caves coopératives mais des petites exploitations. Les statistiques ne font pas apparaître d'AT concernant le risque routier pendant les vendanges donc il est difficile de s'appuyer dessus pour sensibiliser les employeurs. La problématique du RR est peu importante, la seule difficulté réside dans le transport

des vendangeurs. Jusqu'à présent, il a fait des campagnes de sensibilisation (articles de presse, réunions de pré vendanges en abordant notamment cette problématique de transport des vendangeurs). Une fiche prévention du transport des vendangeurs est également présente dans le DU d'ERP* de la filière.

Jean-Louis Montesinos (MSA Provence-Azur)

Il a mis en place des formations Centaure pour les utilisateurs du réseau routier. Il souhaite développer une dynamique dans le cadre de l'ERP. Il fait des réunions

de sensibilisation concernant tous les risques inhérents aux vendanges dans les caves coopératives lors des réunions de pré vendanges.

* Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Nicolas Garcia
(MSA Grand-Sud)

Il y a peu d'accidents du travail concernant le risque routier. Il mène des campagnes «tracteur» avec la MSA du Languedoc. Il trouverait intéressant de faire le

lien entre qualité de la vendange et productivité donc gain économique pour sensibiliser les employeurs.

Johanna Pannetier (MSA Franche-Comté)

Elle a mis en place un livret d'accueil personnalisable par les viticulteurs pour l'accueil des vendangeurs. Ce livret comporte une partie sur l'accueil des vendangeurs et comment se garer en arrivant à l'entre-

prise. Il n'y a pas de problème de fidélisation dans le Jura mais le plus gros problème réside au niveau des engins de transport des vendangeurs qui ne sont pas adaptés.

Reynald Fraisy
(MSA Picardie)

D'un point de vue collectif, il organise des réunions de pré vendanges où est abordé le RR. Sont présents l'Inspection du Travail, le Pôle Emploi, la MSA, la Gendarmerie, le Syndicat Général des Vignerons. Ces réunions marchent plus ou moins bien en fonction des départements du terroir champenois (ne marchent plus dans la Marne, marchent bien dans l'Aisne, commencent à fonctionner dans l'Aube). La thématique abordée concerne surtout le transport des vendangeurs qui est effectué grâce à la location de véhicules utilitaires. D'un point de vue individuel,

il se retrouve confronté aux notions de maillage du territoire et de multi modalité de moyens de transport. Le vignoble champenois est de plus en plus morcelé de par les droits de succession d'où la problématique d'un trajet long pour pouvoir effectuer les travaux dans la vigne. Au niveau des moyens de transport, il voit apparaître de plus en plus de 4 x 4 avec remorques conduits sous couvert du permis E qui transportent des caisses de 50 kg. Face à ces deux problématiques, il oriente les entreprises / exploitations vers les aspects de signalisation.

Benoist Hévin
(MSA Berry Touraine)

N'a pas forcément abordé le risque routier. Les caves n'ont pas attendus la MSA pour mutualiser leurs moyens en terme de gestion de flux, gestion des apports.

Jacques Vermorel
(MSA Ain-Rhône)

Le risque routier n'était pas une priorité de la MSA 69 mais l'était pour la MSA 01 donc depuis qu'elles sont fusionnées, il commence à s'y intéresser. La MSA 01-69 a signé le DGO (Document Général d'Orientation de la sécurité routière) de la préfecture. Il met en place des formations Centaure axées sur la conduite du matériel par l'intermédiaire d'une CUMA. Il intervient en introduction sur les risques spécifiques aux vendanges lors de réunions pré vendanges mises en place à l'initiative de la MSA 69. Une partie de son intervention est consacrée au transport de la vendange et des vendangeurs, certains étant encore transportés dans des remorques. Pour sensibiliser les personnes présentes, il se base sur un accident grave qui a eu lieu dans le département.

État des lieux global :

Peu de choses ont été faites jusqu'à présent sur le risque routier pendant les vendanges, les statistiques accidents du travail ne faisant pas apparaître de problèmes particuliers. Certaines MSA ont un rôle spécifique dans les Commissions Sécurité Routière de la Préfecture de par la présence de conseillers en prévention en tant que chargés de mission sécurité routière, représentants du monde agricole. Certains mettent en place des campagnes de sensibilisation (articles de presse, publicités...). Beaucoup interviennent dans les réunions de pré vendanges et abordent les risques spécifiques aux vendanges de façon globale sans forcément insister sur le risque routier. Quand il est abordé, il concerne surtout le transport des vendangeurs.

> VERS UN PLAN D'ACTION

Que prévoyez-vous de faire au regard des pistes d'action présentées dans l'étude ?

Jacques Caille
(MSA Bourgogne)
Benoist Hévin
(MSA Berry
Touraine)

En fait un grand nombre de ces leviers figurent déjà dans le DU d'ERP donc ils sont déjà pris en compte comme axes de prévention.

Chantal Marty
(MSA Midi
Pyrénées Nord)

Elle souhaite se focaliser sur l'organisation des chais, des caves coopératives notamment au niveau de la gestion des flux et en particulier lors du travail de nuit. De même, ce travail de nuit a un impact sur la visibilité donc elle souhaite travailler sur les problèmes de signalisation des tracteurs (petites voies de circula-

tion empruntées, croisement avec les autres usagers de la route qui ne s'attendent pas à rencontrer des engins agricoles la nuit, à cela s'ajoute la fatigue) et d'organisation du travail la nuit notamment au niveau des horaires.

Michel Dubois
(MSA Bourgogne)

Pour lui, il existerait déjà une gestion des apports dans les caves coopératives donc il ne semble pas nécessaire de revenir dessus. Pour mettre en place d'autres leviers, il convient d'avoir à faire au bon interlocuteur. Se pose la question de ce qu'il est possible

de faire avec les caves particulières. Quant aux caves coopératives, il est mal à l'aise d'aller au devant car ils sont en demande de contrats de prévention que la MSA ne peut plus financièrement mettre en place.

Benoist Hévin
(MSA Berry
Touraine)

Il revient sur les problématiques d'addiction à l'alcool de par les habitudes prises. Face à cette problématique, il souhaite mener des actions par le biais du

management à la sécurité. Il souhaite également intégrer une partie sur la circulation dans le livret d'accueil des saisonniers du Val de Loire.

Jacques Haebig
(CAAA 68)

Il souhaite développer le levier organisation de la récolte, du chai et influencer les caves coopératives et la profession à étaler les dates de récoltes.

Reynald Fraisy
(MSA Picardie)

Il pense que des choses basiques ne sont pas acquises comme le fait de ne pas transporter de personnes dans les remorques et qu'il faut donc travailler sur ces points. Quant aux autres leviers de

prévention, ils constituent des voies d'entrée qu'il convient de développer en fonction de la sensibilité des personnes auprès desquelles on intervient.

Jacques Caille
(MSA Bourgogne)

Pour lui, les aides financières concernant les caméras de recul sont beaucoup demandées et se généralisent.

Johanna
Pannetier (MSA
Franche-Comté)

Elle compte d'abord analyser les besoins et attentes de la profession et y répondre par la suite en choisissant les leviers de prévention qui conviennent le mieux.



✳️ Plans d'action réalisés au cours de cette journée par terroir viticole

FICHE TERROIR

VALLÉE DE LA LOIRE

MSA CONCERNÉES

Berry-Touraine,
Maine-et-Loire

PERSONNES PRÉSENTES

Benoist HEVIN,
Didier BERTRAND,
Michel MARTELLIERE,
Rémy FABLET,
Pierre-Damien GUICHOUX

AXES CHOISIS	Partenaires identifiés	Comment, Démarche envisagée	Responsable de la mise en œuvre
1. intégrer le risque routier dans le livret des saisonniers Val de Loire			
2. information/formation des adhérents sur le risque routier	Caves coopératives		
3. intégration de la sécurité (risque routier) dans les chartes qualité imposées par les coopératives	Caves coopératives		
4. proposition de vérification du matériel avant les vendanges	Caves coopératives, FDCUMA, chambre d'agriculture		
5. transport de personnes pour les activités de taille et de vendanges	MSA 37 41 49 44, syndicats, caves coopératives etc.		

Souhaitez-vous que le cabinet OMNIA vienne présenter les résultats détaillés concernant votre terroir viticole ?

NON Trop tôt, trop complexe, à préciser



FICHE TERROIR

BORDELAIS

MSA CONCERNÉES

Gironde

PERSONNES PRÉSENTES

Franck BALLESTER
Jean-Michel LAMARIE
Benjamin BANTON
Marc-Antoine BEAUVINEAU
Claude DUVERNEIX

AXES CHOISIS	Partenaires identifiés	Comment, Démarche envisagée	Responsable de la mise en œuvre
1. signalisation temporaire/ partage de la route	DDE, DDTM, municipalités, CARSAT		MSA 33
2. campagne radios/presse	Radios : RCF, OUI FM, France Bleue Presse : Réussir vigne, Viti, Union Gironde		MSA 33
3. formation à la conduite, à l'utilisation des matériels	Constructeurs, centres de formation	Une journée de formation la première semaine de septembre	MSA 33
4. proposition de vérification du matériel avant les vendanges	CUMA	Diffusion de l'information auprès des exploitants par le biais d'articles et information en formations	Marc-Antoine BEAUVINEAU
5. réception de la vendange en cave coopérative	FNCUMA, syndicats, fédération des caves	Intervention particulière auprès des techniciens des vignobles ou des responsables de caves ou groupes de travail au sein des caves	MSA 33

Souhaitez-vous que le cabinet OMNIA vienne présenter les résultats détaillés concernant votre terroir viticole ?

OUI dans trois secteurs : Nord Gironde, Médoc, Entre Deux Mers (Libournais) en mai (avant l'effeuillage)



FICHE TERROIR

BOURGOGNE-BEAUJOLAIS-JURA

MSA CONCERNÉES

Bourgogne
Ain-Rhône
Franche-Comté

PERSONNES PRÉSENTES

Jacques CAILLE
Matthieu DANGUIN
Michel DUBOIS
Hubert DURY

Anne-Sophie DUTILLEUL
Johanna PANNETIER
Jacques VERMOREL
Philippe RAYMOND

AXES CHOISIS	Partenaires identifiés	Comment, Démarche envisagée	Responsable de la mise en œuvre
1. formation à la conduite professionnelle	Enseignants, revendeurs ?	Formation des salariés et des tractoristes à l'utilisation de nouveaux matériels lors des vendanges	
2. information/communication (réunion, livret d'accueil, panneaux d'informations)	Radio, mairies, coopératives	Mise en place de panneaux routiers pour alerter les tiers, diffusion radio, sensibiliser les maires	
3. partenariat	PDASR, fédérations des caves coopératives, syndicats d'appellation, mairies	Mise en relation avec des partenaires extérieurs	
4. matériel	Enseignant en machinisme, CUMA, Coopératives, fédérations	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'un événementiel avec pour thème : <ul style="list-style-type: none"> - Vérification matériel (tracteur, remorque, enjambeur) : frein, signalisation, hydraulique - formation des salariés aux règles de sécurité lors de l'utilisation des machines - MT (audiogramme et test de la vue) * Tests de caméras/travail sur l'hydraulique des enjambeurs * Étude économique pour dégager les intérêts : achat enjambeur neuf en groupement/enjambeur âgé 	

Souhaitez-vous que le cabinet OMNIA vienne présenter les résultats détaillés concernant votre terroir viticole ?

OUI



FICHE TERROIR

CHAMPAGNE-ALSACE

MSA CONCERNÉES

Sud-Champagne
 Picardie
 CAAA 68
 MAM (absente)

PERSONNES PRÉSENTES

Jacques HAEBIG (CAAA 68)
Rudy MROZ (COVAMA)
Jean-Pierre ROBERT (viticulteur Aube)
Reynald FRAISY (MSA Picardie)
Pierre DUMONT (viticulteur Aube)

AXES CHOISIS	Partenaires identifiés	Comment, Démarche envisagée	Responsable de la mise en œuvre
1. redonner le goût aux employeurs d'héberger les vendangeurs	MSA /SGV	Trouver des arguments positifs : coût, retombées indirectes d'un vendangeoir	Groupe de travail viti-vini
2. favoriser la vendange traditionnelle			
3. informer sur le chargement/déchargement de la vendange			
4. informer sur le risque routier	Travail avec la MSA 67 et le JA 67	Lors des AG de la CAAA 68 et du concours européen de labours	Jacques HAEBIG

Souhaitez-vous que le cabinet OMNIA vienne présenter les résultats détaillés concernant votre terroir viticole ?

OUI Le sujet sera abordé la 5 mai à la réunion du groupe de travail viti-vini entre les 3 caisses de MSA



FICHE TERROIR

LANGUEDOC-ROUSSILLON

MSA CONCERNÉES

Grand Sud
Languedoc
Provence-Azur
Corse

PERSONNES PRÉSENTES

Jean-Pierre ALFONSO
Jean-Pierre VANDANGE
Nicolas GARCIA

Jean-Louis MONTESINOS
Dominique AFFINITO
Huguette POUZENS

AXES CHOISIS	Partenaires identifiés	Comment, Démarche envisagée	Responsable de la mise en œuvre
1. SITEVI	CCMSA, OMNIA	Animation sur le stand, conférence sur le risque routier professionnel	Jean-Pierre VANDANGE
2. signalisation	Mairie, Conseil Général, Conseil Régional	Réalisation de panneaux de signalisation à mettre en place lors des vendanges	
3. journée d'information pré vendanges et journée signalisation tracteur, MAV	Caves coopératives, fédé des caves coop	En réunion de CA ou à la fédé des caves coop et contrôle du matériel sur place	
4. aide à la rédaction du DU d'ERP dans certaines entreprises	Cave coop de Leucate et de Baixas		Jean-Pierre ALFONSO

Souhaitez-vous que le cabinet OMNIA vienne présenter les résultats détaillés concernant votre terroir viticole ?

OUI Restitution dans la cave coopérative à confirmer par le président de la cave ; dans le cadre du SITEVI, présentation au réseau SST et aux professionnels du secteur.



FICHE TERROIR

SUD OUEST

MSA CONCERNÉES

Midi-Pyrénées Nord
Midi-Pyrénées Sud

PERSONNES PRÉSENTES

Chantal MARTY
Carole MICHEL
Isabelle LANSIAUX

AXES CHOISIS	Partenaires identifiés	Comment, Démarche envisagée	Responsable de la mise en œuvre
1. sensibilisation des vignerons aux risques routiers et autres	Caves pour toucher les vignerons coopérateurs Organismes tels IFV, Cuma	Réunion de pré vendanges, information	
2. aborder les risques professionnels avec les vignerons	idem	DU (pour les vignerons) et les caves coopératives	
3. journée sécurité pour les vignerons et matériel		cf. ce qui est fait par la MSA du Languedoc	
4. participation PDSR	Préfecture		
3. mettre en place une signalétique routière pendant les vendanges et informations	mairies, syndicats d'initiative, prévention routière		
3. bilan à réaliser en avril 2012			

Souhaitez-vous que le cabinet OMNIA vienne présenter les résultats détaillés concernant votre terroir viticole ?
Décision à discuter avec les partenaires, peut permettre d'initialiser des actions à voir.

* Synthèse des évaluations de la journée

* Organisation matérielle

	--	-	+	++	NSP*	Remarques
Durée de la réunion	0 (0%)	1 (3%)	10 (27%)	25 (67%)	1 (3%)	Bien, adapté 2 citations (6%)
Horaires	0 (0%)	1 (3%)	13 (35%)	23 (62%)	0 (0%)	aucune
Repas	0 (0%)	2 (6%)	15 (40%)	20 (54%)	0 (0%)	aucune

* Séance plénière

Aviez-vous connaissance de ces pistes d'action ?

NSP*	6 (16 %)
OUI	11 (30 %)
pas de toutes, en partie	14 (35 %)
NON	6 (16 %)

A votre avis, **existe-t-il d'autres leviers** sur lesquels il est possible d'intervenir face à ce risque ? Si oui, **lesquels** ?

- une information par la presse (radio)
- un travail autour du partage de la route
- l'amélioration de la qualité de la vendange par une meilleure organisation du travail et des moyens serait une bonne porte d'entrée pour convaincre le chef d'entreprise
- intervenir lors de la conception de chais ou de regroupement de caves
- le cadre législatif
- l'organisation du travail et une réflexion commune entre acteurs
- la perception de l'employeur confronté à d'autres risques
- la gestion du temps de travail

* Atelier par métier

Ce qui a été apprécié (*plusieurs réponses par participant*)

Le +	
Le travail en groupe	1 citation (3 %)
Les échanges entre collègues des autres régions viticoles sur leurs pratiques, leurs problèmes et les actions menées : partage d'expériences, confrontation d'idées...	32 citations (86 %)

Le -	
Trop court	2 citations (6 %)
Manque de participation des viticulteurs	1 citation (3 %)
Rien de bien innovant	1 citation (3 %)
Solutions trop spécifiques par terroir	1 citation (3 %)



* NSP : ne se prononce pas

* Atelier par terroir

Ce qui a été apprécié (*plusieurs réponses par participant*)

Le 	
Réfléchir à des actions (pistes d'actions, choix des leviers d'actions) concrètes, établir un plan d'action concret commun à un même terroir viticole	14 citations (35 %)
Contact, échanges avec les professionnels, avec des «non préventeurs»	11 citations (30 %)
Retour, synthèse, mise en commun, mise à plat des actions définies dans l'atelier métier	5 citations (14 %)
Approche personnalisée par terroir	1 citation (3 %)

Le 	
Trop court	2 citation (6 %)
Redondant avec le précédent atelier	1 citation (3 %)
Manque de participants professionnels pour le terroir concerné	3 citations (8 %)

* Satisfaction générale

5 (14 %) NSP*	0 (0 %) pas satisfait	0 (0 %) peu satisfait	19 (51 %) plutôt satisfaits	13 (35 %) très satisfaits
---------------	-----------------------	-----------------------	------------------------------------	----------------------------------

Cette journée m'a permis	1 (pas du tout d'accord)	2 (plutôt pas d'accord)	3 (plutôt d'accord)	4 (tout à fait d'accord)
De prendre connaissance des résultats de l'étude	0 (0%)	0 (0%)	14 (38%)	23 (62%)
D'identifier les partenaires avec lesquels je peux travailler sur la prévention du risque routier pendant les vendanges	0 (0%)	5 (13%) + 1 NSP (13%)	20 (54%)	11 (30%)
D'élaborer une stratégie pour bâtir un plan d'actions pour prévenir le risque routier pendant les vendanges	0 (0%)	4 (11%) + 1 (3 %) non concerné et 1 (3%) qui retient des pistes d'action sans vraiment définir un plan d'actions	20 (54%)	11 (30%)

* Vos suggestions et remarques

Favoriser l'échange, la mutualisation entre les régions viticoles : avoir connaissance des projets des autres groupes, faire une journée retour d'expériences dans un an, pérenniser les échanges	11 citations (30%)
Étude riche, difficile de choisir les leviers, axes pas facilement abordables (réglementation, organisation du travail), temps nécessaire pour décanter l'information, trop tôt pour élaborer une stratégie, un plan d'actions mais plusieurs pistes de solutions à aborder dans le cadre du DUERP	4 citations (11 %)
Une synthèse en direct de chaque atelier aurait pu être faite	1 citation (3 %)
Étude intéressante, bon apport de l'ergonomie, continuer à travailler ces questions dans un contexte plus global	4 citations (11 %)

* NSP : ne se prononce pas

N'hésitez pas à contacter votre MSA

MSA Caisse Centrale
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Santé Sécurité au Travail
Tél. : 01 41 63 77 20
Fax : 01 41 63 83 83
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore